

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2017 - 2021



Dispositif ITEP Villa Blanche Peyron

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



AIRE : Association des ITEP et de leurs réseaux

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

ARPEGE : Modalités d'actions de RESAGARD (Réseau pour adolescents en difficultés)

ARS : Agence Régionale de Santé

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPE : Commission d'Actualisation du Projet d'Établissement

CFAS : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CIF : Congé Individuel de Formation

CIM : Classification Internationale des Maladies

CLIS : Classe pour L'Inclusion Scolaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico Psychopédagogique

CMPEA : Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CPF : Compte Personnel de Formation

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CRA : Centre Ressources Autisme

CVS : Conseil de Vie Sociale

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Établissements Sociaux et Médico Sociaux

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation

FADS : Fondation de l'Armée du Salut

GVT : Glissement Vieillesse-Technicité

HAS : Haute Autorité de Santé

HDJ : Hôpital De Jour

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico-PROfessionnel

IRP : Instances Représentatives du Personnel

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MLI : Mission Locale d'Insertion

PAG : Plan d'Accompagnement Global

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

SAVA : Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie

SEF : Service Enfance et Famille

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SERAFIN-PH : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

TDAH : Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité

TED : Troubles Envahissants du Développement

TED-SRM : Trouble Envahissant du Développement Sans Retard Mental

TSA : Trouble du Spectre Autistique

UAJ : Unité d'Accueil de Jour

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UNIOPSS : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

UTADO : Unité d'Hospitalisation des adolescents à temps plein

Sommaire

6	PRÉAMBULE
8	INTRODUCTION
8	Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut
11	Historique de l'établissement Villa Blanche Peyron
12	LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT
12	Description et localisation
12	Présentation des locaux et du cadre de vie
15	En Résumé
16	LE DISPOSITIF ITEP
16	Cadre légal, agrément, missions et objectifs
18	Les trois différentes modalités d'accompagnement
19	En résumé
20	LES PERSONNES ACCUEILLIES
20	Profil, Parcours, Evolution sur cinq ans
23	L'INTERDISCIPLINARITE : DE LA PRÉ ADMISSION A LA SORTIE DU DISPOSITIF
23	3 dimensions interagissant dans une visée soignante
24	Admission et contractualisation
27	Accompagnement et suivi personnalisé
35	Modalité de la transversalité
37	Le partenariat nécessaire à l'accompagnement
38	En résumé
39	PARTICIPATION DES USAGERS ET DE LEUR PARENTS
39	Adhésion et co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement
41	En résumé
42	LES RESSOURCES AU SERVICE DU DISPOSITIF
42	Les ressources humaines
45	Les ressources d'appui à la mission
46	Les ressources financières
46	En résumé

50	LA BIENTRAITANCE
50	De la recommandation de bonnes pratiques à la mise en oeuvre au sein de l'ITEP
51	En résumé
52	L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL
52	Du projet associatif au projet d'établissement
52	En résumé
53	OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT
53	l'Inscription dans l'environnement
53	En résumé
54	ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE LA PRESTATION
55	En résumé
56	PLAN D'ACTION
58	FICHES ACTIONS
66	CONCLUSION
68	ANNEXES

Préambule

Le projet d'établissement de l'ITEP Villa Blanche Peyron va servir de base de référence aux équipes, aux partenaires institutionnels de terrain et bien évidemment à la population accueillie et leurs parents pour la période 2017 – 2021. Il trouve sa légitimité, d'une part dans l'appartenance de l'ITEP à la Fondation de l'Armée du Salut et au respect des valeurs et des principes déclinés dans son projet associatif, d'autre part dans l'appui conceptuel et technique qu'apporte la Fondation à l'ensemble des établissements qu'elle gère.

Ce projet s'inscrit dans une suite logique des projets d'établissement de 2005 et 2012, mais aussi dans un changement de pratiques amorcé depuis quelques années.

Ce projet a été élaboré par la Commission d'Actualisation du Projet d'Etablissement : CAPE, qui s'est réunie une fois par mois au cours du premier semestre 2017.

Cette commission, composée de salariés représentant les 6 pôles d'intervention : thérapeutique, éducatif, pédagogique, administratif, direction, services généraux, a repris le projet d'établissement 2013-2017. Un calendrier a fixé les échéances du travail de la CAPE ainsi que les réunions en sous-groupe sur des thématiques spécifiques.

La CAPE s'est appuyée sur :

- les orientations de la Direction Générale de la Fondation de l'Armée du Salut,*
- le rapport d'évaluation interne de l'ITEP,*
- les recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (A.N.E.S.M.),*
- le travail réalisé en parallèle par la Commission de Pilotage de la Démarche Qualité (CODQ) interne à l'ITEP.*

L'ensemble des parents et des jeunes a pu donner son avis sur le projet, émettre des souhaits et faire des observations au moyen de questionnaires et de temps d'échanges.

Les partenaires institutionnels ont eux aussi été questionnés lors d'une journée « portes ouvertes » en mai 2017.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) ont été consultés.

Du fait même de cette participation collective et interdisciplinaire, ces temps de travail ont été fédérateurs et ont contribué à consolider l'identité de l'établissement.

Le projet précise l'intentionnalité et les objectifs vis-à-vis des jeunes accueillis et décline la façon dont les professionnels les accompagnent.

L'ITEP a une mission très technique qui prend en compte la problématique du jeune avec un diagnostic partagé et des compétences professionnelles reconnues. L'ensemble de sa démarche s'inscrit dans une approche bienveillante et humaniste.

Ne perdons jamais de vue que le jeune accueilli est avant tout une personne faite d'envies, de potentiels, de doutes aussi et cela bien au-delà des difficultés repérées à un moment donné de sa vie.

La capacité de l'établissement à s'inscrire durablement dans une démarche de progrès et d'adaptation aux besoins, fait l'objet depuis 2003 d'une démarche d'évaluation interne mobilisant l'ensemble des professionnels de l'ITEP.

Actuellement, le décret du 24 avril 2017 autorisant le fonctionnement des ITEP en dispositif légitime notre organisation et son fonctionnement.

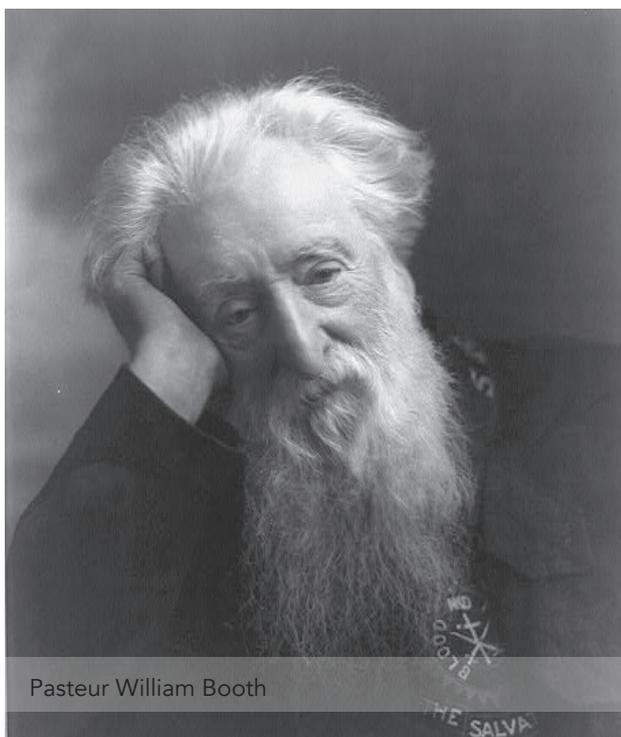
Cette logistique d'action soutient le parcours du jeune afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement en tenant compte des besoins de l'enfant tout en évitant le morcellement de l'accompagnement et les ruptures de parcours et permet de lever les obstacles administratifs.

Ce projet met en perspective toutes les améliorations nécessaires à la poursuite de notre mission. L'ensemble des professionnels de l'ITEP Villa Blanche Peyron s'engagent dans cette démarche d'amélioration continue de la prestation.

Le projet s'inscrit dans une culture de la bientraitance qui prend appui à la fois sur les valeurs fondatrices de la Fondation de l'Armée du Salut et sur un fonctionnement institutionnel garantissant :

- la dignité de chacun,*
- les droits des personnes accueillies,*
- leur sécurité physique et morale,*
- un accompagnement personnalisé, formalisé, contractualisé, évalué,*
- leur participation à la vie de l'établissement.*

> Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut



Pasteur William Booth

I - L'Armée du Salut dans le monde

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du 19^{ème} siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 128 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (hôpitaux, dispensaires...), de l'enseignement, du social et médico-social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

II - L'Armée du Salut en France

1 - Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les « foyers du soldat » au cours de la Première Guerre mondiale. Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province. Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. A l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'Education spécialisée. Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), le Syndicat patronal de la branche qui est né de la fusion de la Fegapei et du Syneas (NEXEM), la Fédération d'Entraide Protestante (FEP), la Fédération française des Banques Alimentaires, elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

2 - Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

- La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (AOFBAS).

- Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'Etat, membre de la Fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social, dans le cadre d'action d'intérêt général.

3 - Du statut d'Association à celui de Fondation.

A la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à la l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont

identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, socio-culturels et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont sources de vitalité, d'enrichissement.

III - Aujourd'hui en France : une Fondation multispécialiste

Près de 2300 salariés et 3400 bénévoles mettent en œuvre dans plus de 150 établissements et services un accompagnement adapté aux besoins de près de 10 000 Personnes accueillies chaque jour, cela dans 12 régions de France (chiffres au 1er janvier 2017), afin de garantir la dignité de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

	Jeunesse / Famille	Handicap	Dépendance	Inclusion sociale
Publics	Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, Enfants du milieu judiciaire, migrants mineurs isolés, jeunes majeurs.	Adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : difficultés psychologiques entraînant des troubles du comportement et de la personnalité.	Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants.	Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence.
Actions menées	Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion professionnelle, animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome...	Éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation, accompagnement à la parentalité, suivi en milieu ouvert, protection.	Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie et soins palliatifs et visites à domicile.	Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion, accompagnement à la parentalité...

La représentation des personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et communication adaptées, et les Conseils de la Vie sociale (CVS).

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 4 champs d'intervention, avec un Siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des directeurs d'établissement, représentation, finances, communication, sécurité, assurances, immobilier, ressources humaines, qualité et gestion des risques, systèmes d'information nouvelles technologies, mutualisation des achats, bénévolat, accompagnement spirituel, partenariat et ouverture sur l'extérieur. Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteurs garante du respect des valeurs éthiques, professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut.

Cette organisation permet à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État, des collectivités territoriales et départementales. Elle assure également en lien direct avec la Congrégation des actions sociales de proximité (Travail d'Intérêt Général). Elle peut aussi en partenariat associatif reprendre des structures ou les accompagner sous mandat d'assistance de gestion. Elle se donne aussi les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouvelles structures.

Afin de compléter cette organisation, la Congrégation de l'Armée du Salut accompagne la Fondation pour la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

Le Bénévolat

Le service du bénévolat existe depuis 1987. Il vient en appui du Siège pour la Fondation et la Congrégation. Fort de son implication sur tout le territoire, il renforce les missions de la Fondation dans tous les établissements.

Ces principales actions sont : accompagnement des résidents, visite à domicile (Monalisa), distribution des soupes de nuit, distribution de colis et repas de fêtes.

Un accompagnement des bénévoles (chartes des bénévoles, objectifs individuels, période d'intégration...) permet la continuité de la cohérence des actions menées.

Le bénévolat ne remplace pas les salariés mais il est une source de valorisation essentielle du développement de la Fondation.

Conclusion

Riche de son histoire et de son expérience, portée par des valeurs fortes, l'Armée du Salut entend au travers de la Fondation laïque poursuivre et étendre son engagement dans le domaine sanitaire et social et médico-social. Elle est animée d'une volonté de modernisation, articulant caritatif et professionnalisme, l'éthique de conviction et l'éthique de compétences.

La Fondation de l'Armée du Salut est attentive aux évolutions des contextes politiques et sociaux. Elle travaille à la mise en œuvre de réponses innovantes aux problématiques nouvelles qui émergent dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Pour cela elle fait appel à la générosité du public.

Aujourd'hui, comme hier, l'Armée du Salut s'appuie sur trois missions :

« SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE »

> Historique de l'établissement Villa Blanche Peyron



Blanche Peyron

En 1934, grâce à une souscription publique, l'Armée du Salut acquiert la «Villa Jeanne». L'établissement prend alors le nom de Villa Blanche Peyron, du nom de l'épouse du chef de l'Armée du Salut de l'époque,

qui, avec son mari, s'était consacrée aux personnes en difficulté.

L'établissement s'installe alors dans un parc de près d'un hectare, proche du centre ville et de la gare. La Villa devient maison de rééducation en 1941, puis, en 1958, institut médico-pédagogique et accueille 43 pensionnaires en internat.



Villa Blanche Peyron - 1934

Dans les années 80, 13 jeunes filles sont accueillies par ordonnance du juge pour enfants et 30 autres sont confiées par mesure de protection par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les demandes émanant de la justice étaient de plus en plus nombreuses. Peu à peu, la Villa Blanche Peyron, jusque là institut médico-pédagogique, fut sollicitée pour accueillir des jeunes filles dans le cadre de l'ordonnance 45 comme alternative à l'emprisonnement.



Villa Blanche Peyron - nouveaux bâtiments

En 1989, une restructuration s'impose pour s'adapter au schéma départemental. L'établissement s'ouvre à une population aussi bien de garçons que de filles. Un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) est mis en place et la Villa Blanche Peyron devient institut de rééducation puis en 2005 ITEP, Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.



Villa Blanche Peyron - 2017

Caractéristiques de l'établissement

> Description et localisation

L'établissement Villa Blanche Peyron est situé non loin du centre-ville de Nîmes et proche de la gare ferroviaire et routière.

La situation géographique de l'ITEP constitue un atout avec la proximité immédiate des équipements et services tels que les moyens de transports, les établissements scolaires, les centres socioculturels, les clubs de sports, etc.

L'institution a procédé à une restructuration immobilière en 2007 et aujourd'hui nous sommes en réflexion constante afin de privilégier l'adaptation des locaux au service de la mission, dans un souci permanent de favoriser la sécurité et le bien être des personnes accueillies.

Notre dernière organisation des espaces institutionnels met en avant deux dimensions de l'accompagnement :

- des lieux de prise en charge par pôles, centrés sur les besoins spécifiques des jeunes.

- des espaces prévus pour des activités en individuel et/ou de groupes qui permettent une pratique interdisciplinaire et transversale.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement a mis en œuvre l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Notre institution a aussi intégré dans son fonctionnement les obligations de protection de la menace intrusion terroriste en lien avec les autorités de police. Cette nouvelle réalité sociétale nous a amené à effectuer certains agencements tels que la mise en place d'une vidéo surveillance. Une batterie de protocoles sur les mesures de sécurisation périmétrique et batimentaire sont encore en cours.

L'ensemble des bureaux est équipé d'ordinateurs, un service intranet et l'accès à l'internet facilite la communication entre tous les pôles. Enfin une signalétique régulièrement mise à jour permet l'orientation des visiteurs.

> Présentation des locaux et du cadre de vie

Pôles administratif et de direction

Le pôle administratif dispose, pour vous recevoir, d'une banque d'accueil et une salle d'attente en première ligne. Ensuite, un bureau pour l'assistante de direction, une pièce pour la bureautique et un bureau pour les comptables complètent ces espaces dévolus aux fonctions supports.

Dans ce même bâtiment, le bureau de la directrice, de la responsable pédagogique et du chef de services matérialisent l'interface technique et administrative de la prise en charge du jeune. C'est l'espace symbolique du «I» de l'Institution. C'est le lieu des décisions et des validations pour une pratique de terrain toujours articulée en direction de la personne accueillie.

Pôle thérapeutique

Les salles de travail du pôle thérapeutique se situent dans le pavillon « TEP » intégralement réservé aux salariés directement concernés par la prise en charge des jeunes et qui se situe dans une aile du bâtiment principal.

Dans une aile du bâtiment principal, et pour mener à bien les prises en charge, le pôle thérapeutique dispose également d'une salle pour l'ergothérapie, de deux bureaux destinés aux psychologues qui ont à mener des bilans et autres évaluations psychotechniques, d'un bureau

permettant les soutiens individualisés, d'une pièce pour accueillir les petits groupes, enfin d'une grande salle permettant la mise en oeuvre des médiations thérapeutiques et transversales de groupes. Toutes ces pièces sont équipées en fonction de leur usage de tous les matériels et instruments techniques nécessaires à la conduite optimisée des supports thérapeutiques.

Le médecin psychiatre partage l'espace-temps de l'infirmerie avec l'infirmière et le médecin généraliste, chacun selon son planning de présence, dans un bureau situé dans le bâtiment administratif.

Pôle éducatif

Le pôle éducatif de par sa localisation centrale et plurielle occupe dès l'entrée dans le patio d'accueil des jeunes une salle de sas / relais, espace ludique nécessaire pour les jeunes dont le planning horaire prévoit une courte attente et d'une pièce pour la permanence d'accueil des jeunes en rupture d'activité.

Ensuite sur ce même palier trois pièces sont orientées vers des activités polyvalentes : ces espaces sont communs aux pédagogues et aux éducateurs, un calendrier vient ventiler les différents temps d'aménagement.

Le patio constitue en lui-même un lieu mobilisateur,

par sa fonction multiple, d'accueil, de jeux et de passage . C'est un espace de rencontres très sollicité, les adultes et les jeunes en partagent le vécu quotidien.

Le Mazet, petit pavillon dès l'entrée dans l'ITEP, est un lieu décentré et multifonctionnel. Essentiellement conçu pour la culture et la créativité des jeunes, 3 salles en constituent l'ensemble : une salle vidéo cinémathèque, les deux autres salles étant modélisées pour la création en arts plastiques ou l'accompagnement d'expression libre.

Tout comme le pôle thérapeutique, l'équipe éducative a, pour travailler, un bureau intégralement équipé dans le pavillon « TEP ».

Pôle pédagogique

Trois salles de classe totalement aménagées et équipées permettent à l'unité d'enseignement de dispenser les apprentissages fondamentaux du socle de connaissances. Un bureau pour la conseillère en insertion professionnelle, une salle d'informatique en réseau et internet permettent toutes les liaisons avec les dispositifs de suivi pédagogique des inclusions scolaires, de la mission locale et des services d'insertion préprofessionnelle. L'atelier technique, avec l'accompagnement de l'éducateur technique, donne l'accès aux jeunes d'un préapprentissage des gestes et des postures dans une perspective de mise en stage. L'institution dans sa démarche

du prendre soin au plan global a consolidé l'unité d'enseignement par une salle de cardio training.

Les pédagogues partagent avec le pôle éducatif, l'ensemble des pièces d'activités du patio.

Les méthodes de cet enseignement adapté nécessitent aussi une forte utilisation des espaces "hors la classe" afin d'expérimenter concrètement les connaissances. De ce principe, la cuisine pédagogique, le jardin et les équipements spécifiques de la ville, sont autant de lieux investis tout au long de la semaine.

Tout comme les pôles thérapeutique et éducatif, le pôle pédagogique dispose d'un bureau intégralement équipé dans le pavillon « TEP ».

Pôle services généraux

L'entretien des communs est effectué par deux personnels de service ménage et une entreprise de nettoyage. Un local spécifique de stockage des produits et autres matériels leur est dévolu. La maintenance des équipements et le fonctionnement matériel de l'établissement sont assurés par l'agent

de maintenance et l'ouvrier d'entretien dont l'atelier de réparation permet les interventions rapides et les relais avec les entreprises qui doivent travailler.

Le laboratoire de cuisine qui répond à toutes les exigences des normes HACCP complète les équipements de ce service.

Lieux de la transversalité

Le pavillon « TEP » qui compte 5 pièces toutes équipées de bureaux, ordinateurs et téléphone avec toilettes et salle d'eau réservé aux professionnels intervenant en direct auprès des jeunes. Une salle à manger et un coin cuisine sont également mis à disposition de l'ensemble du personnel.

Une salle de réunion dans le bâtiment administratif permet le déroulement de toutes les réunions qu'elles soient interdisciplinaires ou de commissions de travail.



Dans ce même bâtiment, **la salle dite du personnel** comprend les casiers privatifs, des ordinateurs à disposition ainsi qu'une imprimante. C'est aussi une pièce de mise en retrait possible pour le personnel. Cette salle est aussi le lieu d'informations diverses, équipée pour l'affichage de la représentation salariale et de l'information règlementaire.



Lieux de la vie quotidienne

Le collectif du repas se déroule dans **la cafeteria**, dont deux espaces ont été organisés : un pour le grand groupe avec un encadrement éducatif qui assure l'accès au self et les conditions d'un moment de ressource particulier. Un autre, dans **une petitesalle à manger attenante** pour les jeunes encore en difficulté dans le grand groupe et en démarche de socialisation. Les caractéristiques d'encadrement sont aussi précisément tournées vers l'apaisement et la ressource.

Une troisième salle à manger adossée au collectif de l'internat est mise à disposition pour le midi et pour les plus grands. Il s'agit sur ce lieu et moment de privilégier un encadrement qui est à l'écoute des projets de ces jeunes adultes en devenir.



L'internat en lui-même répond aux critères définis dans le décret des ITEP. Pour ce faire, il dispose de **5 chambres individuelles** intégralement équipées en studios afin de répondre au plus près des projets de chacun des jeunes qui en bénéficient. **une salle** au même niveau favorise le partage **de temps collectif du repas** et d'activité de groupe. Un surveillant de nuit en assure la sécurité et l'encadrement adaptés.

Espaces extérieurs

Les extérieurs de l'ITEP ont chacun leur fonction propre, ils répondent ainsi à plusieurs critères de service et d'utilisation.

Les équipements sportifs de nos **2 terrains de jeux** sont au service de l'accompagnement et de la prestation auprès du jeune. De la même façon, **la piscine** est une valeur ajoutée à l'accompagnement interdisciplinaire. Enfin un **garage à vélos** complète cet ensemble.

Un **parking** pour les 9 véhicules de l'établissement favorise une fluidité dans les obligations de déplacement et un gardiennage sécurisé des véhicules. Cette dimension support à l'accompagnement est très efficace en la matière.

Des **places de parking pour les visiteurs** et pour les personnes **en situation de handicap** sont également prévues.



Terrain de Basket / Handball de la Villa Blanche Peyron

> En résumé

Points forts	<ul style="list-style-type: none">• Un emplacement de l'établissement qui contribue à la mouvance, aux échanges, le travail d'inclusion avec le partenariat et le travail de l'autonomie avec les jeunes.• Un établissement restructuré architecturalement il y a 10 ans, dont la fonctionnalité est toujours d'actualité.• Un établissement accessible aux personnes en situation de handicap.• Une prise en compte de la vigilance attentat.• L'existence de la commission espaces institutionnels composée de salariés de pôles différents et qui a pour objectif de s'interroger sur l'occupation des lieux.• L'aménagement d'un pavillon derrière le bâtiment principal pour le personnel libérant de l'espace pour les jeunes et permettant une fluidité des échanges entre les différents intervenants des prises en charge.• Une volonté de faire participer les jeunes élus du CVS à la décoration des lieux.
Points faibles	<ul style="list-style-type: none">• L'obligation de « faire avec » car les murs ne sont pas extensibles, compte tenu des caractéristiques des personnes accueillies, il faudrait plus de lieux pour des petits groupes voire de l'individuel.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'aménagement des locaux en direction des personnes accueillies notamment concernant les lieux de répit conformément aux RBPP.• Équiper les salles de classes avec des tableaux numériques.• Consolider les procédures vigilance attentat.

Le dispositif ITEP

> Cadre légal et agrément

À ce jour, l'établissement est organisé en « dispositif ». Cette approche expérimentale, mise en place sur l'exercice 2012 gagne en cohérence au fil du temps et trouve sa légitimité dans le décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des ESMS en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

Le dispositif en quelques mots

Un changement structurel et culturel
Sortir de la logique de place
Accompagner le jeune dans son parcours de soin personnalisé dans et hors des murs de l'ITEP
À partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement
Une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques
La continuité du cadre d'accompagnement
L'interdisciplinarité et la transversalité

La démonstration de la pertinence de cette modalité d'accompagnement n'est plus à soutenir, tant les objectifs d'offre et de transversalité énoncés initialement ont été atteints et optimisés.

L'institution a poursuivi sa logique de travail sur les modalités d'accueil à partir des besoins spécifiques des jeunes et non plus dans le cadre d'une logique de services.

A partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, qui constitue la référence centrale et première, une action ordonnée et co-construite avec les parents ou le responsable légal et souvent le jeune, est envisagée pour répondre au plus près des difficultés, comme des potentialités qui se manifestent.

Éviter les ruptures dans le parcours du jeune accueilli doit être le fil conducteur de tout projet institutionnel. Cette population ne

peut être prise en compte dans une institution qu'avec des modalités très souples et aménagées dans le temps.

Les besoins spécifiques des jeunes accueillis requièrent des moyens thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques conjugués : le fonctionnement en dispositif sollicite un travail interdisciplinaire et transversal entre le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique permettant d'y répondre.

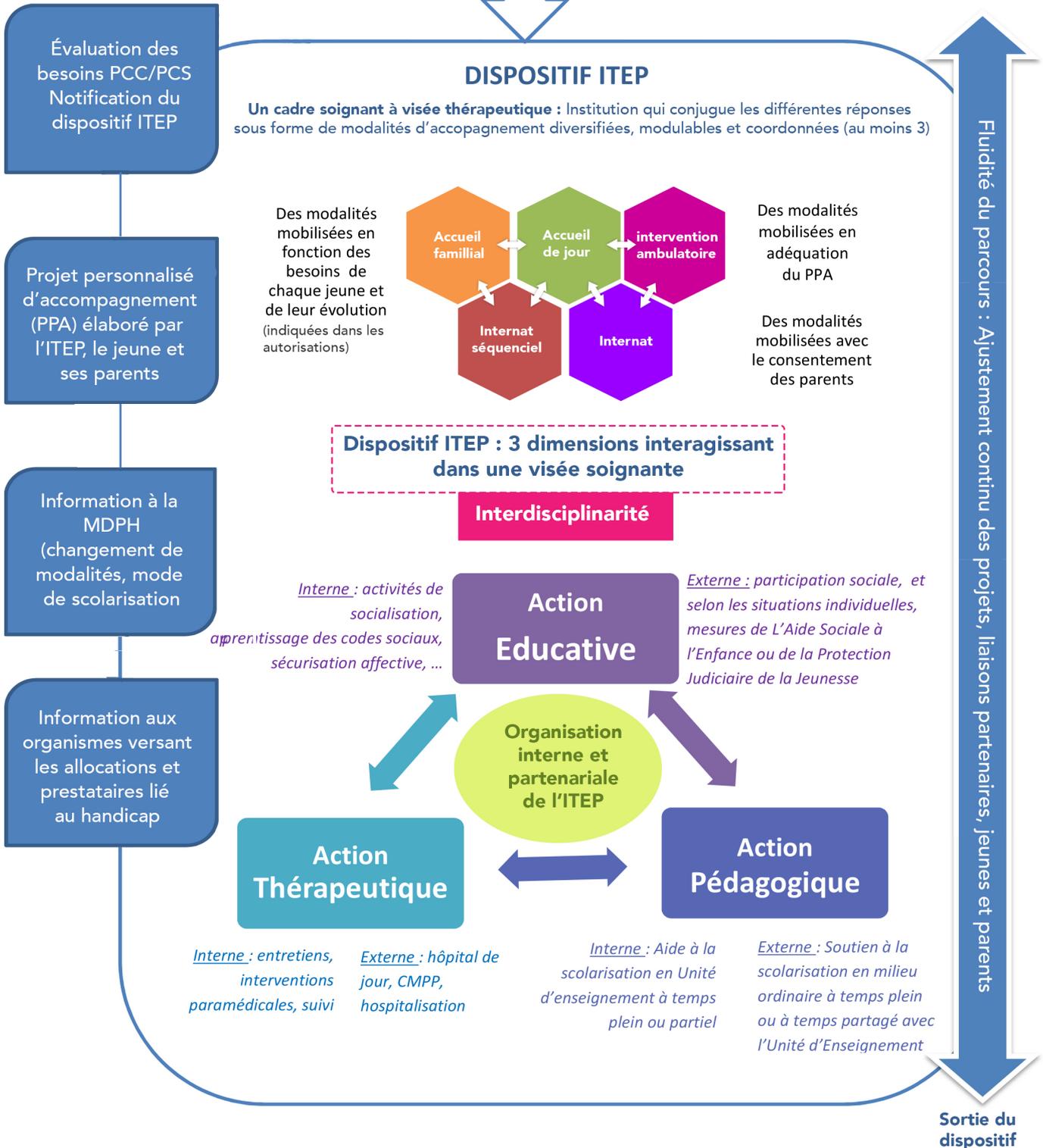
Sous égide institutionnelle, un accompagnement personnalisé contribue à restaurer les compétences et potentialités des jeunes concernés et à rétablir leurs liens avec l'environnement.

Cette approche interdisciplinaire, avec personnalisation des propositions d'intervention, constitue une des principales spécificités des ITEP.

Le fonctionnement en dispositif des ITEP

Un objectif de conformité avec le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 et la circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007

Au regard des difficultés psychologiques de L'ENFANT ou l'ADOLESCENT et des conséquences en termes de socialisation et d'accès aux apprentissages, l'enfant, l'adolescent et ses parents, suite à la décision de la MDPH, peut bénéficier du :



> Mission et objectifs

L'ITEP Villa Blanche Peyron a pour mission d'accueillir des jeunes de 5 à 20 ans conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015-070-0003 du 11 mars 2015. Le fonctionnement est autorisé pour l'accueil de :

- 5 jeunes de 11 à 20 ans en internat
- 26 jeunes de 11 à 20 ans en demi-internat

- 16 jeunes de 5 à 20 ans en S.E.S.S.A.D (dont 13 places financées)

L'organisme de contrôle est l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie. Le financeur est la Sécurité Sociale.

L'ITEP Villa Blanche Peyron a pour objectifs principaux de

1

Élaborer et mettre en œuvre les réponses adaptées aux besoins de chacun.

2

Favoriser le mieux-être de l'enfant et l'adolescent en travaillant à la construction de son identité dans un cadre sécurisant.

3

Optimiser le développement de ses potentialités.

4

Valoriser les compétences existantes.

5

Améliorer les capacités relationnelles.

6

Promouvoir son intégration dans l'environnement social et familial.

7

Favoriser la socialisation par l'inscription dans un projet de vie.

8

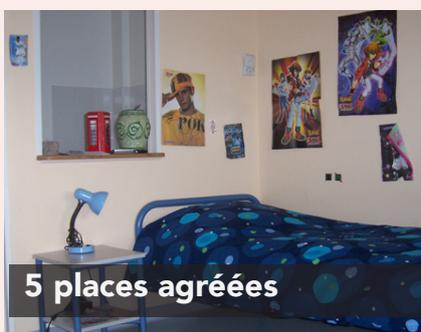
Permettre l'accès à la citoyenneté.

> Les trois différentes modalités d'accompagnement

C'est la capacité d'un ITEP à proposer ces différentes modalités d'accompagnement qui fait de lui un dispositif, soucieux de prendre en compte les besoins de la population accueillie indépendamment d'une organisation figée en services.

Quelle que soit la modalité d'accueil, les jeunes accueillis bénéficient d'un accompagnement adapté : scolarité en interne et/ou à l'extérieur, soins, rééducations et suivi éducatif.

L'internat



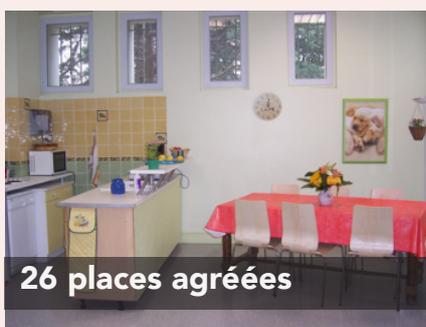
5 places agréées

L'internat est un outil au service de la dimension du soin. L'internat d'ITEP se conçoit comme une indication visant à faire évoluer la problématique pour des jeunes ayant acquis un minimum de codes sociaux.

L'éloignement familial peut permettre pour le jeune comme pour sa famille ou le représentant légal, un apaisement des conflits et la possibilité d'élaborer et d'aménager de nouveaux modes relationnels.

L'accueil en internat peut être séquencé selon le projet d'accompagnement personnalisé et toujours en accord avec les parents ou représentants légaux.

Le Demi-internat



26 places agréées

Le demi-internat offre un cadre adapté aux jeunes pouvant être maintenus dans leur milieu naturel ou accueillis dans le cadre du Service Enfance Famille du Conseil Général.

Comme pour l'internat, l'accueil peut être séquencé mais l'accompagnement est continu.

Le SESSAD



16 places agréées

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

Cette modalité d'accompagnement vise au maintien du jeune dans son milieu ordinaire de vie notamment son inclusion scolaire ou pré professionnelle.

Elle met à disposition du jeune des médiations séquentielles.

Les personnes accueillies



L'ITEP Villa Blanche Peyron a pour mission d'accueillir des « enfants, des adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives présen-

vées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles »
Article D. 312-59-1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP.

> Parcours, profils, évolutions sur 5 ans

Les difficultés psychologiques constituent le premier élément d'orientation vers l'ITEP. Leur intensité et leur caractère durable en constituent des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur

un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques qui perdurent et dont les conséquences constituent un handicap dans la vie et l'évolution du jeune.

- des troubles du caractère et/ou des conduites avec impulsivité-opposition- agressivité (verbale ou physique) colères clastiques-actes délictueux,
- des troubles psychiques avec agitation psychomotrice ou inhibition, troubles de l'humeur, passages à l'acte avec rupture relationnelle,
- des troubles instrumentaux touchant :
 - le langage (dysphasie-dyslexie- dysorthographe),
 - la motricité (dyspraxie-troubles des coordinations),
 - la cognition (troubles de l'attention et de la mémorisation).
- des troubles du spectre autistique,

à relier à un trouble neuro développemental et à un état d'angoisse et/ou à une structuration de personnalité avec fragilité narcissique.

Les jeunes adoptent de plus en plus le recours à « l'agir » comme mode d'expression des ressentis émotionnels par défaut de mentalisation et souffrent de pathologies nécessitant une présence de professionnels à leurs côtés et un cadre sécurisant.

■ ■ ■ Caractéristiques cliniques

Types	2012	2013	2014	2015	2016
Déficiences mentales	9	7	6	5	8
Troubles psychotiques+autisme	11	11	13	17	Troubles psychiques 56
Troubles névrotiques	14	11	7	5	
Troubles états limites	37	33	29	32	
Troubles langage+apprentissage	4	6	1	4	
Troubles du comportement et de la communication	23	18	8	9	22
Autres déficiences (TDAH)					19
Cérébrolésés		1	2	2	2
Diagnosics en cours				CRA Neuropédiatrie pédopsychiatrie	1 + 3 autres demandes 7 5

Jusqu'en 2015, la classification utilisée pour caractériser les troubles présentés par les jeunes, était celle de la CFTMEA, couplée à celle de la CIM 10. Depuis 2016, la classification utilisée est celle de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance).

■ ■ ■ Caractéristiques environnementales et éléments socio démographiques des jeunes

Les tableaux ci-après renseignent les caractéristiques particulières des enfants et adolescents admis dans l'établissement depuis 5 ans.

Il est intéressant de vérifier la stabilité des items concernant l'origine géographique des jeunes, cette observation, conforte la réalité de notre travail de proximité ; à noter aussi la chute constante de l'accueil des filles, phénomènes observés dans les autres ITEP au niveau national.

L'item concernant l'inclusion montre quant à lui l'évolution importante du travail de

conventionnement avec les établissements scolaires de l'Education Nationale et centres de formations de secteur. Il met aussi en évidence la mise en œuvre de l'inclusion scolaire voulue par la loi du 11/02/2005 qui commence à être enfin effective.

Le dispositif ITEP ancre aussi sa légitimité de fonctionnement dans son environnement naturel, sa localisation comme son bassin d'activité et de proximité pour les personnes accueillies répondent pleinement aux besoins recensés.

Caractéristiques environnementales sur cinq ans	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de jeunes accueillis dans l'année	69	60	57	69	55
Nombre de filles sur l'année	5	7	7	10	6
Nombre de jeunes, modalité internat	6	6	6	8	7
Nombre de jeunes, modalité 1/2 internat	42	36	38	42	36
Nombre de jeunes, modalité SESSAD	23	18	18	25	22
Nombre de changements de modalité d'accompagnement	2	7	5	6	10

Le nombre de jeunes accueillis par année est inférieur au nombre total des accompagnements dans les différentes modalités du fait des changements en cours d'année.

Nombre d'admissions	31	24	20	30	8	
Nombre de sorties	29	13	18	23	17	
	en milieu ordinaire	18	5	9	9	8
	Déménagement	1	0	1	2	5
	Vers autre Établissement	10	8	8	12	4

Provenance						
	Provenance domicile	11	18	32	15	28
	Provenance Etablissement de santé (ambulatoire)	32	27	22	35	6
	Provenance établissement médico-social	19	15	3	19	21

Origine géographique						
	Origine Nîmes	38	32	36	38	29
	Origine Villages alentours	28	24	20	30	26
	Origine autres départements	3	4	1	1	0

Situations scolaires et pré pro à l'ITEP (hors SESSAD)						
	Scolarité Interne	18	17	10	13	5
	Scolarité interne avec stages en entreprise	6	7	7	12	12
	Dispositifs d'état MLJ, Cap Emploi, pôle emploi	12	9	8	3	0
	Inclusion scolaire	8	9	11	11	12
	Apprentissage	2	0	3	5	4

> Trois dimensions interagissant dans une visée soignante

L'interdisciplinarité a été récemment adoptée dans le secteur social et médico-social comme vecteur d'une autre façon de concevoir le travail d'une équipe de professionnels de différents horizons et la personne accompagnée.

Le terme de pluridisciplinarité est toujours d'actualité et demeure utilisé essentiellement dans les pôles de santé.

Depuis les années 90, la Villa Blanche Peyron a trouvé l'intérêt qui résidait dans un travail d'équipe commun partagé et en cohésion avec la mission d'accompagnement.

Cette démarche d'une action partagée était essentiellement due à la volonté des personnes. Aujourd'hui, l'interdisciplinarité à l'ITEP s'est assez facilement intégrée dans les processus d'intervention du fait de cette expérience professionnelle antérieure, consolidée par l'avancée des connaissances et la volonté du législateur.

L'interdisciplinarité à l'ITEP est spontanément associée à la capacité de faire équipe. Il s'agit pour nous de rassembler et partager nos compétences, d'établir des outils transversaux, d'exploiter ensemble les éléments spécifiques à chacune de nos disciplines, de décider ensemble, de rassembler des points de vue pour dégager des objectifs communs, de comparer nos observations afin de repérer les dominantes de comportement qui émergent et pouvoir identifier ainsi l'approche clinique et technique répondant au plus près des besoins ou de la problématique de la personne au centre du projet.

A l'ITEP, chaque professionnel considère que son action ne se suffit pas en soi, n'est profitable à la personne qu'en cohérence avec celle des autres intervenants. Par exemple, l'action de l'enseignant ne suffit pas pour que l'enfant apprenne, les actions du psychiatre et du psychologue ne suffisent pas pour qu'il se soigne, l'action de l'éducateur ne suffit pas pour qu'il se socialise ; c'est parce qu'il existe une volonté et une organisation envisagées à partir de l'interdisciplinarité que, de fait, la personne est prise en compte dans sa globalité de sujet souffrant.

Cependant, l'interdisciplinarité ne recouvre pas seulement de l'unité mais aussi de la diversité. Ainsi, il s'agit à l'ITEP de poursuivre un but commun, mais avec des approches distinctes, en prenant en compte la situation de la personne sous des angles respectifs.

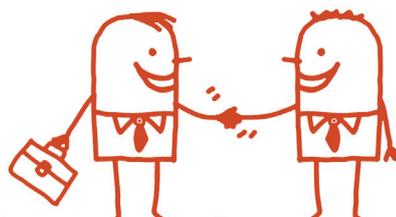
Ainsi, nous considérons qu'un professionnel ne contribue à l'interdisciplinarité que s'il maîtrise d'abord son champ d'activité et qu'il conçoit et comprend les domaines de compétences différents du sien. L'interdisciplinarité implique la différenciation des points de vue par discipline pour interroger la pertinence des objectifs communs, réintroduire le débat à partir d'observations qui questionnent les évidences.

C'est la mise en tension des différences, c'est aussi la formalisation par un maillage de modèles d'action partagés et enfin la possibilité d'ouvrir et d'enrichir le champ de la transversalité.

> Admission et contractualisation

■ ■ ■ De la préadmission au 1er jour d'admission

Procédure en vigueur à ce jour :



Etape	Qui	Quoi / Pourquoi	Quand	Comment
1	Directrice, responsables légaux et jeune, éventuellement partenaire social si accord des responsables légaux	Rencontre et présentation de l'établissement, de son fonctionnement, de ses objectifs. Echanges autour des attentes des responsables légaux et du jeune	A la date du rdv fixé auparavant	En entretien avec la directrice
2	Les responsables légaux	Donne leur accord pour poursuivre la démarche de pré-admission	Durant la rencontre avec la directrice ou après un temps de réflexion déterminé par eux	En prenant directement rdv avec l'équipe technique ou en demandant un temps de réflexion et en signant l'autorisation pour que l'établissement puisse accéder au dossier antérieur du jeune
3	Le chef de services, la responsable pédagogique et la pédopsychiatre	2ème rencontre avec l'équipe technique, recueil de données, évaluation de la problématique et des attentes et visite de l'ITEP	Sous quinzaine, après la 1ère rencontre	En 2 temps distincts (éducatif avec pédagogique et thérapeutique) à l'aide d'une grille de recueil d'informations
4	Le chef de services, la responsable pédagogique et la pédopsychiatre	Avis et positionnement de l'équipe technique	De suite après la rencontre	En réunion et à partir de la fiche de recueil d'informations
5	Le conseil de direction (directrice, chef de services, responsable pédagogique et pédopsychiatre)	Statue sur la possibilité d'admission	Au plus tard une semaine après le 2ème rdv	En réunion de conseil de direction
6	La secrétaire	Si accord d'admission : Informe les responsables légaux ainsi que les partenaires éventuels et prend rdv pour la signature du contrat de séjour	Après la réunion du conseil de direction	Par courrier de confirmation après un appel téléphonique.

Etape	Qui	Quoi / Pourquoi	Quand	Comment
7	Le chef de services, la responsable pédagogique et la pédopsychiatre	Présente le jeune, sa situation, son profil à l'ensemble des salariés concernés	Lors de la réunion interdisciplinaire qui précède la signature du contrat	En reprenant les éléments collectés lors de l'entretien de préadmission
8	La directrice et l'éducateur référent	Reçoivent le jeune et ses parents pour signature du contrat de séjour, et constitution du dossier	Après rdv pris avec les concernés	Remise du projet d'établissement, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du trombinoscope du personnel et du contrat signé par les représentants légaux et la directrice
9	La directrice	Invite les référents TEP à faire connaissance avec les responsables légaux et le jeune	Le jour de la signature du contrat de séjour et après signature de celui-ci	En entretien avec la directrice
10	L'éducateur référent	Construit l'emploi du temps du jeune Construit le planning de son 1er jour Prend rdv avec les intervenants directs Prépare la pochette d'accueil (livret d'accueil jeune, règles de vie, emploi du temps)	Dans la semaine qui précède l'accueil	En lien avec l'équipe interdisciplinaire
11	L'enseignant	Prépare la classe à l'arrivée du jeune	Dans la semaine avant l'accueil	En lien avec l'éducateur référent
12	L'éducateur référent	Accueille le jeune pour son 1er jour à l'ITEP	Après la réunion interdisciplinaire et selon la date convenue lors de la signature du contrat de séjour	Présentation règle de vie et emploi du temps Partage sur le livret d'accueil Discussion autour de son autonomie de trajet, son projet, ses envies. Visite global de l'établissement (rdv pris avant avec les intervenants directs) Présentation à sa classe et à son enseignant
13	L'éducateur référent	Passé la 1ère journée avec le jeune	En cafétéria en mangeant avec lui, en récréation..	L'éducateur se tient à disposition si besoin
14	L'éducateur référent et le jeune	Point sur sa première journée	A la fin de la 1ère journée	En le accompagnant et 1er contact avec les parents si possible
15	L'équipe interdisciplinaire	Point d'échange sur la 1ère journée du jeune	En réunion interdisciplinaire qui suit le jour de l'admission	Echanges de constats

■ ■ ■ Les étapes de l'élaboration de la contractualisation

• Le bilan d'entrée

Des évaluations sont faites dans les champs thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques, au cours des trois premiers mois, aboutissant à l'élaboration du bilan d'entrée.

Il est la base à l'élaboration du P.P.A, chaque intervenant précise les objectifs et les moyens de sa proposition de travail auprès du jeune et de ses responsables légaux.

• Le projet de vie

La loi du 11 février 2005 met l'accent sur le projet de vie de la personne. Il exprime les attentes et les besoins des responsables légaux pour

l'enfant, ou du jeune s'il est majeur. Il donne un éclairage à l'équipe interdisciplinaire pour l'élaboration du P.P.A.

• La rencontre

Elle est obligatoire pour les responsables légaux avec l'ITEP. Elle permet la restitution des différents bilans et la prise en compte du projet de vie remis à ce moment-là par les responsables légaux.

• Co-construction du projet personnalisé d'accompagnement.

Il se fait à partir des trois étapes précédentes.

■ ■ ■ La sortie

Le départ des jeunes inscrit une continuité de préoccupation et d'information de leur accompagnement comme cela est défini dans le décret de 2005 et dans une procédure interne à l'ITEP précisant les modalités de cette mise en perspective du projet du jeune.

Au terme de son parcours, la sortie du jeune est envisagée comme un passage et non comme une fin ou une rupture.

Les raisons les plus courantes sont les suivantes :

- échéance de la notification : les objectifs ont été atteints ou les modalités d'un relais sont opérationnelles ;
- réorientation en accord avec le jeune et ses parents : c'est la finalisation d'un projet, l'élaboration et l'accompagnement ayant été au préalable mis en œuvre ;
- suspension immédiate en cas d'actes graves et mises en danger, avec information à la MDPH dans l'attente de la notification d'arrêt de la CDAPH ;
- demande d'arrêt à la MDPH pour « inadéquation » du profil du jeune avec les missions du DITEP en essayant toujours de travailler avec les parents vers un autre projet ;

L'arrêt peut-être indifféremment demandé par les parties concernées avant date d'expiration de la notification, à savoir :

- le jeune lui-même s'il est majeur ;
- les parents de l'enfant si celui-ci est mineur ;
- l'établissement, où dans ce cas il en fait la demande argumentée auprès de la MDPH, seule habilitée à notifier.

A ses 18 ans, le jeune est reçu par le chef des services et la responsable pédagogique pour échanger sur la poursuite (ou non) de son parcours au sein du DITEP, et le cas échéant, signer un contrat de séjour avec la directrice.

Dans tous les cas, s'impose la mise en œuvre d'un suivi d'informations et de relais sur une période de 3 ans. Un questionnaire de satisfaction est remis et pris en compte dans les éléments d'étude du Comité de Pilotage de la Démarche Qualité. Selon la procédure, des contacts sont effectués auprès de la famille et/ou du jeune majeur qui est sorti afin de préserver le lien de soutien et de relais indirect de leurs projets.

> Accompagnement et suivi personnalisé

■ ■ ■ Sur le plan thérapeutique

Sur le plan thérapeutique, il s'agit d'accueillir chaque jeune dans sa subjectivité, observer ce qui fait trouble, évaluer et proposer des espaces de soins spécifiques.

Le travail d'équipe au sein du pôle, soutenu par la réunion hebdomadaire, permet l'exercice et la pratique de chaque professionnel. Ce temps indispensable d'échanges favorise un décodage de la singularité clinique, une compréhension des problématiques présentées par les jeunes, et une élaboration des offres de soins.

- Des entretiens individuels par les psychologues cliniciennes peuvent être indiqués à certains, pour offrir un espace de parole personnel permettant une élaboration de leurs conflits intrapsychiques.

- Pour des jeunes, dont la communication est troublée, et présentant une grande difficulté dans l'expression verbale, une médiation en petit groupe auprès d'une équitérapeute est proposée. Cette médiation animale offre la possibilité de communiquer, de découvrir « l'intersensibilité » avec l'animal et ainsi faire un travail sur l'altérité et la réassurance.

- Des séances individuelles en ergothérapie peuvent également être indiquées, selon les besoins spécifiques.

- La prévalence des troubles psychiques de type « Etat-Limite », nous a conduit à développer des groupes à visée thérapeutique. Dans l'institution qui accueille des adolescents, l'indication de prise en charge de groupe répond à une indication précise, ajustée à leurs besoins. Ce type de prise en charge constitue également une alternative aux approches individuelles qui peuvent être difficiles à

mettre en œuvre. La théorie des groupes restreints et leur dynamique développée par Didier ANZIEU, puis, dans son prolongement, les travaux portant sur « l'appareil psychique groupal » menés par René KAES constituent le référentiel théorique dans lequel s'inscrit notre action.

Pour l'adolescent, qui vit la relation individuelle comme menaçante, le groupe offre une enveloppe protectrice et sécurisante, en limitant l'angoisse que suscite la relation à l'autre (diffraction des phénomènes transférentiels). Dans le climat de contenance et d'étayage que fournit le dispositif de groupe, l'adolescent peut aussi faire l'expérience de la différenciation : il s'éprouve comme sujet, séparé, individué, mais aussi en lien, en relation avec les autres membres du groupe. Comme le précise Daniel MARCELLI, « le groupe thérapeutique correspond aux besoins pulsionnels et aux défenses caractéristiques de cet âge [...] le groupe offre à l'adolescent une protection et un étayage identificatoire ».

Dans le cadre du groupe, l'objet médiateur ou l'activité médiatrice (manuelle, culturelle, créatrice ...) assure une fonction transitionnelle. Il (ou elle) médiatise les relations entre les membres du groupe en constituant un support d'expression, d'échanges, d'associations et de figurations. Il (ou elle) participe ainsi à soutenir et relancer les processus de pensée et de mentalisation, et ouvre la voie à un travail de représentation, de réaménagement. La psychologue clinicienne et/ou l'ergothérapeute, formées à cette pratique, sont garantes du cadre thérapeutique. Il en est de même quand elles coaniment avec un pédagogue ou un enseignant, les « ateliers transversaux ».

- Pour de plus en plus de jeunes, dont les troubles psychiques rendent complexes leur socialisation, le partenariat avec le secteur public est devenu incontournable pour assurer une continuité des soins pédopsychiatriques, entre l'ITEP et le service de pédopsychiatrie (UTADO/ HDJ/CMPEA). Des traitements sont proposés pour apaiser leur état de souffrance psychique.

- Certains jeunes bénéficient d'un traitement spécifique, sur prescription hospitalière pour réduire leur hyperactivité invalidante.

- Pour les jeunes présentant une déficience intellectuelle, dépistée et diagnostiquée à l'ITEP, une orientation en IMPRO, est proposée et accompagnée auprès des jeunes et de leurs familles.

- Pour les jeunes présentant des troubles majeurs du langage, des séances d'orthophonie sont prescrites et réalisées en libéral. Une réflexion s'est faite jour, afin de soutenir les jeunes de plus en plus atteints dans leurs apprentissages, (jeunes ayant un TDAH, ou une dysharmonie cognitive) de pouvoir proposer des ateliers de remédiation cognitive, en faisant appel à l'intervention de psychologue cognitiviste.

- Des temps informels et formels sont nécessaires pour articuler les différentes prises en charge des jeunes avec leurs éducateurs référents, et/ou leurs enseignants. Ce sont des temps d'échanges et de partage d'informations, ou d'éclairage clinique.

- Le travail avec les familles, indispensable à l'évolution des jeunes, a pour but de diminuer les tensions intrafamiliales liées aux troubles, changer la représentation qu'ils ont des troubles de leur enfant, et, retrouver une certaine confiance en eux. Des entretiens en binôme (éducateur référent/ psychologue) sont ainsi proposés.

- Le projet de création d'une unité pour jeunes porteurs de TSA est soutenu par 2 membres du pôle thérapeutique, qui ont participé à son écriture finale au 1er semestre 2016.

Pédopsychiatre ou psychologue clinicienne participent aux réunions d'ESS des jeunes concernés, ainsi qu'à celles de l'ASE et/ou de RESAGARD pour des situations complexes, afin de contribuer et apporter des éléments de compréhension clinique.

Avec le jeune

Des soins spécifiques correspondant à ses besoins repérés, sont proposés, soit en individuel, soit le plus souvent en petit groupe.

Ils vont permettre de réduire ses tensions intrapsychiques, et un réaménagement de sa relation aux autres et son rapport aux apprentissages.

Avec les parents

Des rencontres, selon le rythme défini au PPA, offrent un espace d'écoute, de parole, et de réflexion autour de leur parentalité. Il s'agit

d'un accompagnement soutenant l'évolution de leur enfant. La participation des parents aux entretiens est ainsi primordiale.

Avec les équipes

Le pôle thérapeutique apporte un éclairage clinique favorisant ainsi aux professionnels des autres pôles, un ajustement des postures interdisciplinaires.

En ITEP, le jeune trouve certes un répit et une

aide à sa problématique, mais il peut rejouer ses conflits. Par sa capacité à supporter ses provocations, par son caractère de permanence, et d'organisation stable, l'ITEP apporte protection, et tolérance.

■ ■ ■ Sur le plan éducatif

La pratique éducative dans le dispositif, vise à accompagner l'ouverture au monde du jeune, tout au long de son parcours au sein de l'ITEP. Des temps institués et adaptés favorisant l'ancrage dans la réalité quotidienne sont mis en œuvre. Dans ces moments, l'apprentissage du concret de l'existence est soutenu par l'expérimentation. L'adhésion du jeune et de ses responsables légaux est toujours recherchée dans son accompagnement.

La participation et une communication étroite prennent place dans le cadre bienveillant et exigeant de cet accueil. Favorisant ainsi, à partir de l'avis éclairé de chacun, jeune et parents, l'évocation des difficultés et la perspective de leur prise en compte au plan global dans une co-construction.

Le pôle éducatif puise les principes de son action dans les apports fondamentaux des formations initiales de chacun des professionnels et dans l'expérience acquise et éprouvée des missions de l'ITEP.

Les fondamentaux de l'enseignement de base sont issues des sciences de l'éducation, ainsi l'équipe éducative s'appuie conceptuellement sur une approche des sciences humaines telles que, la sociologie (Patrick Lefèvre et Carl Rodgers), l'anthropologie et l'ethnologie (Levi Strauss), la psychanalyse et la psychologie clinique (Françoise Dolto, Jean Piaget, Donald Woods Winnicott).

Sensibilisés ou formés dans d'autres champs de recherches, les professionnels du pôle éducatif intègrent aussi dans leur pratique des approches de type systémique (Andolfi, Elkaim, Bateson, Watzlawick, Péronne), comportementaliste ou analytique.

De cette pluralité d'apports, la clinique éducative, vise entre autre point à considérer le jeune à partir de son environnement naturel de vie, sa famille, son quartier, son école et ou ses lieux d'activité et l'itep. Tous ces ancrages, sont envisagés nécessairement, comme autant de leviers d'intervention dans l'accompagnement

vers la citoyenneté, les savoir-faire et les savoir être de la vie en société.

Avec la coopération de la famille, le jeune est pris en compte à partir de la singularité de ses difficultés. L'adhésion de celle-ci est de ce fait incontournable dans la perspective de soutien et de cohérence de la prise en charge globale du jeune.

Les actions de l'éducateur, sont le fruit d'une longue pratique qui inclut le concept d'intervention éducative "hors les murs "

Cette démarche, est nourrie par l'analyse et l'évaluation d'une observation longitudinale des événements de la vie du jeune et de son parcours.

Elle se décline sur deux plans :

- dans la prise en compte de sa singularité au quotidien,
- dans la promotion de sa capacité relationnelle au sein du groupe, du collectif, de la société.

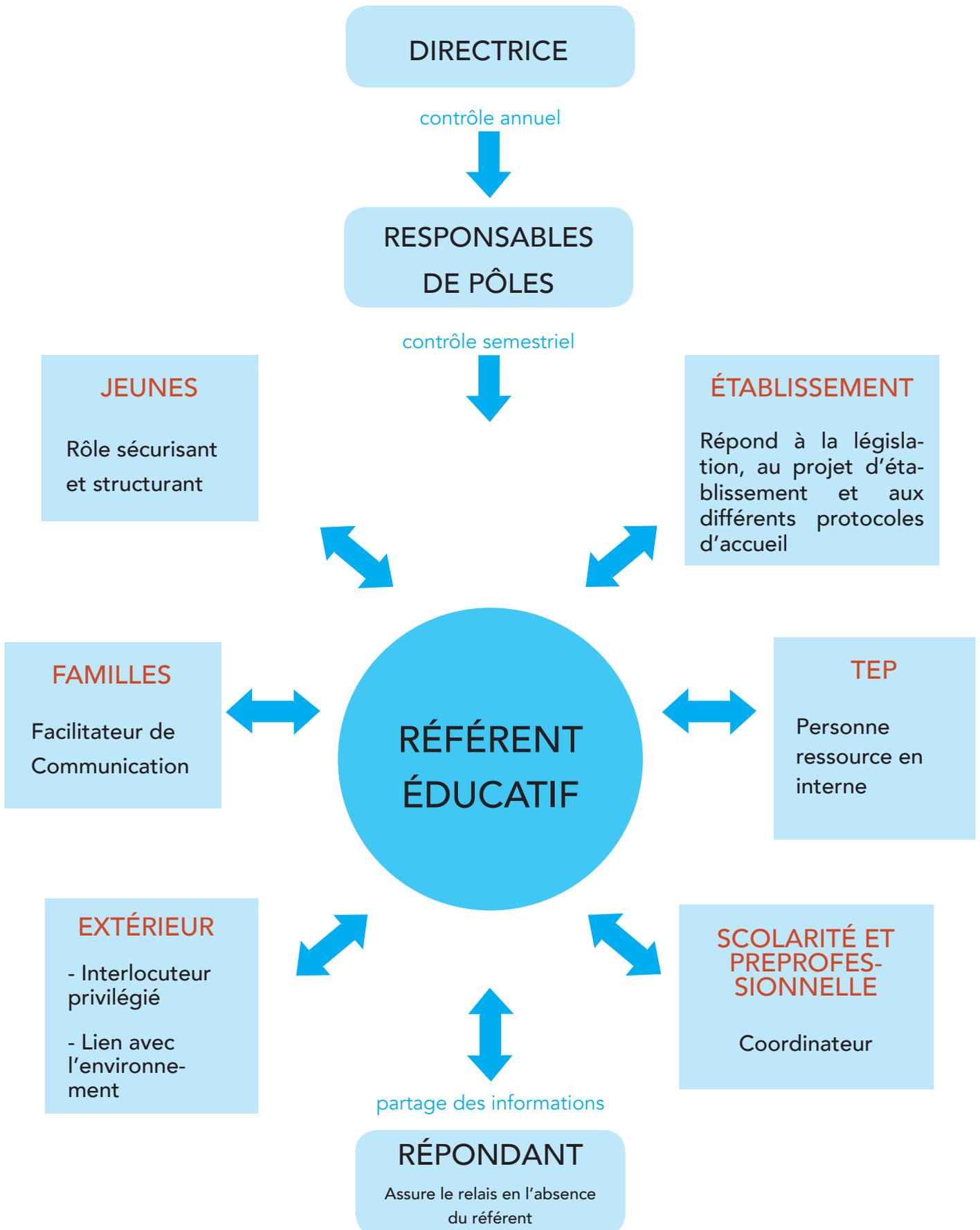
Les modalités d'intervention de groupe sont effectuées dans le cadre de médiations éducatives telles que tair'eau, percussions, arts urbains, sport, bricolage, etc...

L'établissement a fait le choix de désigner pour chaque jeune accueilli un référent et un répondant. Ils veillent à la mise en place du projet, à son évolution et à sa cohérence en lien avec les autres intervenants.

Ils instaurent une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune.

Ils favorisent un processus d'échange permanent avec la famille, les intervenants et partenaires extérieurs, ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Ils recueillent, informent, transcrivent, relaient les informations, les observations nécessaires au suivi des situations qu'ils ont en référence. Ils contribuent aux médiations transversales.

MISSION ET FONCTION DU RÉFÉRENT ÉDUCATIF



Avec le jeune

L'action éducative dans le dispositif, est centrée sur l'étayage pratique de l'accompagnement du jeune dans sa problématique singulière. Elle s'organise avec la mise en place d'une "rencontre" entre l'éducateur et le jeune à

travers le « faire » et « l'être avec » Cette prise en compte du sujet vient soutenir la démarche de grandissement, d'autonomie et ainsi favoriser l'accès et l'appropriation des lois universelles et contribue ainsi à fonder la démarche de socialisation, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Avec les parents

L'établissement associe les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale à l'ensemble de la démarche d'accompagnement de l'enfant.

Comme le précise la circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis, « les parents sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils doivent être informés, soutenus et toujours sollicités lors des prises de décision concernant leur enfant. Ils doivent être entendus et consultés quelle que soit leur possibilité de s'impliquer, et d'adhérer aux propositions faites. [...]

Pour leur permettre de suivre au plus près le parcours et les évolutions de leur enfant au-delà du relais éducatif régulier, les parents bénéficient aussi d'informations et d'entretiens avec les autres pôles de son accompagnement et quelles que soient les interventions de l'ITEP

(thérapeutiques, éducatives et pédagogiques et transversales) les parents sont toujours informés et associés aux décisions envisagées dans le cadre du PPA de leur enfant. Ces entretiens s'inscrivent dans la co-construction du projet. Ils sont proposés à l'initiative soit des parents, soit de l'institution.

Les référents, sont les premiers interlocuteurs des familles et/ou représentants légaux. De leur place, ils informent sur l'évolution globale de la situation, notamment lors des visites à domicile ou dans d'autres échéances, dans les écrits semestriels. D'autre part, les référents mobilisent les parents en tant que partenaires à part entière, pour soutenir leur implication dans la prise en charge de leur enfant.

Avec les équipes

Dans son fonctionnement en dispositif, le pôle éducatif prend part à la démarche de soins d'ensemble. Ainsi, l'équipe contribue à la prise en charge du jeune en maillage avec les autres pôles de l'institution et les partenaires

extérieurs. De sa place, le pôle éducatif vient nourrir, par les observations et l'analyse des éléments du quotidien, les éclairages cliniques qui permettent dans un cadre interdisciplinaire de consolider les élaborations et les actions.

■ ■ ■ Sur le plan pédagogique

Conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 sur la création d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé (Code de l'éducation, art. L. 351-1, D. 351-17 à 351-20), la scolarité dans ITEP prend la forme administrative d'une unité d'enseignement. Une convention constitutive d'unité d'enseignement est signée par le Préfet, l'Education nationale et la Fondation de l'Armée du Salut.

L'unité d'enseignement permet à tous les jeunes accueillis l'accès aux savoirs d'un enseignement adapté et évolutif. La scolarité intra ITEP peut constituer une étape transitoire et souvent nécessaire pour une remobilisation des compétences et une réinscription dans une scolarité ordinaire.

Cette scolarisation est privilégiée autant que possible, soit par un maintien, soit par une inclusion partielle lorsque les conditions le permettent.

Le pôle pédagogique a pour objectif de permettre aux jeunes :

- un changement dans les dynamiques de résistance et de posture d'échec,
- l'accès et le maintien des acquisitions des connaissances de bases,
- le développement, des compétences personnelles,
- la découverte du monde socioprofessionnel,
- l'entrée dans la vie active.

L'enseignement mis en œuvre est différencié parce qu'il donne une réponse adaptée à chaque situation. Le jeune devient le sujet central des préoccupations pédagogiques, l'enseignant n'étant qu'un médiateur des apprentissages.

Différencier, c'est analyser et adapter les méthodes, l'environnement d'apprentissages de manière à prendre en considération les besoins et caractéristiques d'un ou plusieurs élèves face à un objet de connaissance donné.

Il s'appuie et s'inspire des méthodes actives qui favorisent l'éveil, la curiosité en valorisant les expérimentations de chaque jeune. Ces bases conceptuelles sont issues des études de Piaget, Montessori, Freinet, méthodes d'apprentissages Les Alpha...

L'ouverture sur le monde professionnel est mise en œuvre dans une articulation entre l'éducateur scolaire, l'éducateur technique et la conseillère en insertion professionnelle qui accompagnent le jeune vers son avenir socioprofessionnel.

Cette démarche peut s'engager aussi bien en direction du milieu ordinaire (CAP, emploi direct), que du milieu protégé (orientation ESAT, CFAS et autres dispositifs d'état). Cette dimension tient une place essentielle dans le projet de vie du jeune.

L'enseignement technique porte sur les activités manuelles, divers travaux sur le bois, bricolages variés et mécanique.

Il constitue le point d'appui des évaluations pour la perspective des stages.

Pour les jeunes, cet atelier constitue un des socles des acquisitions manuelles et techniques. Il leur permet de développer des capacités de socialisation, d'autonomie et d'intégration dans le monde de l'entreprise.

L'accompagnement personnalisé se fonde sur l'évaluation des besoins et des freins à l'insertion, donnant du sens à un parcours individualisé en élaborant des étapes et objectifs progressifs et réalisables. Une démarche d'autonomie dans la recherche des stages en entreprise est effectuée étapes par étapes afin de respecter le rythme et les potentialités des jeunes.

La mise en place d'outils de suivis spécifiques permet une évaluation formative.

Le développement du réseau professionnel des entreprises et le partenariat ainsi que la veille institutionnelle sur les dispositifs et lois en vigueur favorisent une orientation ciblée et adaptée au jeune.

L'unité d'enseignement est totalement inscrite dans l'interdisciplinarité. Le maillage avec le pôle thérapeutique et le pôle éducatif s'effectue dans le cadre des médiations transversales, des points cliniques et des relais au quotidien.

L'action globale de cette unité porte la dimension du jeune dans son ensemble : la prise en compte du corps et de ses expressions est accompagnée spécifiquement dans le cadre d'activités physiques et sportives.

La vocation de l'unité d'enseignement dans le Dispositif est aussi de favoriser et de privilégier l'ouverture au monde : l'accès à la culture, à la citoyenneté, la morale, l'environnement, l'ensemble de ces dimensions est soutenue auprès des jeunes.

Avec le jeune

L'enseignant réajuste en permanence les méthodologies et les supports au potentiel de chacun. Le jeune est un acteur de sa démarche d'apprentissage.

Les modalités d'intervention passent par des activités pédagogiques transversales telles que : théâtre, potager, cuisine, informatique, arts plastiques ...

Avec les parents

Le projet de chaque jeune formalise la participation des parents dans le cadre des inclusions scolaires notamment dans les Equipes de Suivi de Scolarisation.

Des rencontres parents-enseignants ont lieu avec l'équipe pédagogique.

Ces rencontres ont pour objet de partager avec les parents le suivi pédagogique de leur enfant.

Avec les équipes

Le pôle pédagogique s'inscrit dans une démarche soignante d'ensemble.

La cohérence du travail engagé auprès du jeune et l'ajustement de son projet au plan pédagogique sont portés par les enseignants

dans les différentes instances interdisciplinaires.

La contribution aux médiations transversales est active et se développe.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.




 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
 © avril 2015

Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O.EN n° 17 du 23 avril 2015

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève devrait savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Il s'organise en cinq grands domaines : chacun est composé des connaissances essentielles, des capacités à les utiliser et des postures indispensables tout au long de sa vie.

Chaque jeune est rattaché à un groupe classe de référence. L'âge constitue une base d'organisation de ces groupes :

- classe 1 : les 11, 13 ans plus particulièrement tournés vers l'éveil, la découverte et la créativité.
- classe 2 : les 13, 15 ans selon le temps d'inclusion au collège, l'alternance entre stages de découverte et scolarisation est privilégiée.
- Classe 3 : les 15 ans et plus intègre dans ses supports la préprofessionnalisation.

> Modalité de la transversalité

Cette approche du travail auprès des jeunes, trouve son sens dans la volonté de réunir toutes les compétences et les disciplines de l'itép. L'organisation fonctionnelle de l'institution donne alors la possibilité de maillage des trois champs d'action, permettant ainsi de croiser les apports cliniques dans les médiations mises en œuvre, comme dans les outils d'élaboration que sont les réunions de suivi PPA, points

cliniques et autres temps de liaison et de réflexion interdisciplinaires. La transversalité, consolide sa pertinence dans la formalisation des supports d'accompagnement qu'elle propose et elle garde aussi sa créativité et sa réactivité par les liens informels qui constituent aussi le liant de cohésion entre les différents intervenants.

■ ■ ■ La clinique dans la transversalité

Ces réunions sont internes à l'établissement. Elles ont pour objet d'articuler les interventions des différents professionnels au sein d'un même pôle ou entres différents pôles.

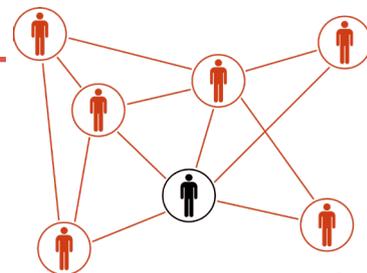
Intitulé	Fréquence	Pôles et personnel concerné	Objet
Réunions des pôles thérapeutique, éducatif et pédagogique	Hebdomadaire	Chaque équipe avec l'animation du chef de services pour l'éducatif, du responsable pédagogique pour le pédagogique et du pédopsychiatre pour le thérapeutique.	Interroger les pratiques, élaborer les modalités d'action et penser l'organisation.
Réunion interdisciplinaire	Hebdomadaire	Tous les intervenants référents des situations traitées. Animées par le chef de services.	Ajustement de l'accompagnement et suivi des P.P.A.
Analyse des pratiques	- Mensuelle - Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none">• Equipes éducative et pédagogique séparément• Equipes réunies Animées par un intervenant extérieur.	Réflexion sur les pratiques, aide à la posture professionnelle.

■ ■ ■ les médiations dans la transversalité :

Exemples de groupes et de projets transversaux

Nom et objectifs de l'activité	Fonctions des encadrants
<p>Atelier Théâtre</p> <p>Le but de cet atelier est de favoriser l'expression verbale et l'expression corporelle à travers le théâtre avec comme objectifs principaux : la confiance et l'estime de soi, connaître son corps (agir et exprimer), s'exposer au regard de l'autre (travail d'improvisation), découvrir d'autres textes de littérature (en lien avec travail de français fait en classe).</p> <p>Projet sur toute l'année scolaire avec des séances hebdomadaires.</p>	 <p>Encadrement éducatif et pédagogique avec un Intervenant extérieur du théâtre</p>
<p>Atelier « Jeux »</p> <p>Travail relationnel « construction et jeux ».</p> <p>Développement du repérage spatial et de la structuration de l'activité au travers des réalisations.</p> <p>Découverte de nouveaux supports d'investissement.</p>	 <p>Encadrement thérapeutique et éducatif</p>
<p>Atelier « Ado bricolo »</p> <p>Travail relationnel au travers du partage du lieu, de l'outillage, de l'aide des adultes.</p> <p>Développement des compétences pratiques au travers de la manipulation des techniques, outillages et matériaux.</p> <p>Valorisation au travers des réalisations concrètes par le regard des autres membres du groupe, de l'éducateur référent mais aussi de la famille.</p>	 <p>Encadrement thérapeutique et éducatif</p>
<p>Séjour Cohésion CFG</p> <p>Créer une dynamique autour du passage du Certificat de Formation Générale et la perspective de l'Apprentissage.</p> <p>2 jours en pleine nature pour renouer avec les fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immersion totale dans la nature.- Réappropriation du corps par le biais d'activités de pleine nature.- Apprendre à gérer ses émotions lors d'activités engagées (escalade, spéléo...)- Apprendre à vivre en groupe, à respecter les règles de sécurité et à s'entraider.- Augmenter son estime de soi, par la réussite de parcours engagés. <p>Le mini séjour devient alors pour ces jeunes un outil leur permettant d'évoluer dans leur développement psycho-affectif et de favoriser leur intégration sociale.</p>	 <p>Encadrement thérapeutique, éducatif et pédagogique</p>

> Le partenariat nécessaire à l'accompagnement



Le partenariat est à comprendre et à envisager au quotidien comme un acteur primordial et indispensable à l'accompagnement global de la personne accueillie.

Ce partenariat prend plusieurs formes et recouvre de multiples réalités dans le projet du jeune.

Il en est d'un partenariat propre à l'administration de la situation du jeune, qui porte notamment sur les aspects pluri-institutionnels et sont considérés comme fonction support à la prise en charge.

Il en est d'un autre partenariat qui est dévolu particulièrement à la prise en charge et dont la qualité de collaboration est intimement liée à l'évolution du jeune lui-même. Ce partenariat partage avec l'ITEP la réalité du terrain et l'expression du trouble. Les interventions sont quelques fois conjointes en parallèle auprès du jeune et de ses parents ; L'ASE, la pédopsychiatrie, l'école au sens large et la PJJ sont de ceux-là.

Pour remplir sa mission, l'I.T.E.P. s'appuie sur un partenariat fort. Le partenariat se vit à des niveaux différents suivant la nature des organisations et des attendus de ce partenariat.

Partenariat interne à la Fondation de l'Armée du Salut		Partenariat institutionnel	Partenariat au niveau de la prise en charge	Partenariat local	Travail en réseaux
Participation à différents groupes de travail pilotés par le Siège	Liens avec d'autres établissements de la Fondation	Partenariat extérieur	Participation directe dans la prise en charge	Utilisation des équipements	Collaboration technique et clinique
Groupe « Ethique »	Groupe de veille des ITEP	ARS Agence Régionale de Santé	<ul style="list-style-type: none"> • M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées). • Conseil Général 	Équipements socio-culturels et sportifs	Autres I.T.E.P.
Réunion de secteur : Enfance Jeunesse	Comité d'Entreprise	MDPH Maison Départementale Des Personnes Handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • S.E.F.(Service Enfance Famille). • P.J.J. (Protection Judiciaire de la jeunesse). 	Comité de quartier	I.M.E. (Instituts Médico-Educatif).
Comité de liaison Congrégation / Fondation	Réunions de travail inter-établissements	Éducation Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). 	Jardins communaux	I.M.PRO (Institut Médico - Professionnel).
Participation des usagers	Mutualisation de plans de formations de moyens matériels	ARPEGE Réseau de Santé Départemental Adolescents en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • C.F.A. (Centre de Formation des Apprentis) et C.F.A.S. (Centre de Formation des apprentis spécialisé). • Cap Emploi. • Pôle Emploi, M.L.I. (Mission Locale Insertion). 		S.A.V.A. (Service d'Accompagnement à la Vie Autonome).
Réunion de nouveaux salariés	Rencontres sportives ou autres inter-établissements	AIRE Association des ITEP et de leurs Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Sport adapté. • Autres I.T.E.P. • Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> - enseignants référents - autres établissements scolaires • Services de psychiatrie infanto-juvénile ou de psychiatrie adulte, hôpital de jour. • Intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs. 		Travail avec un réseau d'entreprises pouvant accueillir les jeunes pour des stages.
Réunions et séminaires des directeurs					

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• Une procédure d'admission bien formalisée.• Un suivi du parcours au plus près des besoins du jeune et une information bi-semestrielle et interdisciplinaire complète destinée aux parents.• L'arrêt de la prise en charge du jeune pour laquelle les professionnels s'attachent à en marquer l'importance et la prendre en compte avec le même souci de qualité que lors de son accueil. Quelles que soient les conditions du départ, des relais sont toujours proposés aux jeunes et leurs parents.• Interdisciplinarité mise en œuvre.• Mise en place de la transversalité au niveau des offres d'ateliers et de groupes.
Points Faibles	<ul style="list-style-type: none">• Livret d'accueil pas toujours adapté à la compréhension des jeunes accueillis.• Manque de formalisation de la sortie pour certains jeunes qui ont pris leurs distances à l'égard de leur accompagnement.• Manque d'homogénéité de la présentation des PPA lors des réunions interdisciplinaires.• Insuffisance de formalisation des conventions avec les partenaires.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un livret d'accueil à destination spécifiquement des jeunes.• Permettre au jeune d'évaluer régulièrement son parcours.• Elaborer un « kit de sortie » pour les jeunes et leurs parents avec adresses et contacts des lieux « ressources » qui pourraient les soutenir et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.• Consolider la préparation des PPA en pôle avant les réunions interdisciplinaires.• Former les professionnels aux techniques d'animation de médiations.• Développer le conventionnement.• Organiser une « Journée des Anciens jeunes » annuelle.



> Adhésion et co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Les parents sont partenaires à part entière dans la démarche d'accompagnement de leur enfant au sein de l'ITEP. De cette place, ils sont les acteurs de la co-construction du projet global.

Dès l'admission, le contrat de séjour est inaugural de ce projet, il vient formaliser leur engagement.

Le projet de vie qu'ils élaborent formalise la part de leurs souhaits. À partir de la prise en compte de ces souhaits, l'équipe interdisciplinaire, recherche l'adhésion du jeune et de ses parents dans une coopération constructive.

L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un des outils de cette implication. L'ITEP, dans le cadre d'un protocole spécifique, conduit cette démarche avec les parents à la suite de la période d'évaluation clinique interdisciplinaire. Une hypothèse diagnostique est alors partagée avec les parents pour ensemble finaliser le document de référence.

Périodiquement, le suivi de PPA réajuste le projet auquel les parents sont associés. Cette instance leur permet de suivre au plus près le parcours et l'évolution de leur enfant.

Conformément aux indications du décret relatif aux ITEP, les parents sont destinataires d'un écrit qui rend compte de la prise en charge, deux fois par an par l'intermédiaire des fiches semestrielles.

Tout au long de son parcours institutionnel, la situation du jeune nécessite la contribution des parents : de ce fait, cette dernière est fréquemment sollicitée dans des instances telles que les réunions de suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) prévues par loi de 2005, ou encore d'autres entre équipes dans le cadre des inclusions scolaires.

Dans la configuration d'une insertion professionnelle, les parents valident les stages et les perspectives d'apprentissage. Les inscriptions en CFA ou CFAS sont aussi validées et entérinées par les ayants droit.

L'ensemble des démarches et de la conduite des projets des jeunes est globalement sous le couvert de l'autorité parentale.

La place centrale du jeune convoque chacun, parents et intervenants de situation, dans un partenariat conforme aux obligations de la loi et tout à la fois suffisamment souple pour laisser aussi au jeune et à sa famille le temps et

les ressources intimes d'une reconstruction positive.

Cet espace de l'expression des difficultés est primordial : il constitue une des bases d'appui pour l'accueil de l'éprouvé de la famille. L'institution dans ce "temps" installe dans sa pratique la patience et les exigences bienveillantes. Ce sont là des conditions indispensables d'un accompagnement humanisé qui ne perd pas de vue la réalité des souffrances exprimées.

■■■ Contribution légale : Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

L'établissement a mis en œuvre l'ensemble des réglementations qui concernent l'usager et sa prise en charge institutionnelle. Ainsi tous les supports de prise en considération des requêtes ou satisfaction ou événements indésirables ont été mis en place.

Le conseil de la vie sociale (CVS) est une forte instance représentative. Avec les parents et les jeunes élus ainsi que les représentants de salariés de l'ITEP et de l'association gestionnaire, elle constitue une plateforme pour l'expression au sujet de la qualité des prestations globales de l'ITEP et la formulation de souhaits. C'est aussi une possibilité de saisie sur tel ou tel projet que l'établissement pourrait conduire.

L'agrément, les autorisations, les décrets permettent le fonctionnement de l'institut. Pour autant, ce ne sont pas les seules bases sur lesquelles la pratique au quotidien fonde sa légitimité. La qualité de son service à l'attention des usagers est également consolidée par la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Ces préconisations proposent la recherche systématique de la meilleure façon de faire et d'être à l'égard des jeunes et de leurs familles.

Cela pose ainsi pour la réalisation de notre mission, la cohérence d'une éthique assumée et d'un cadre déontologique vigilant aux avancées de notre champ de compétences.

■■■ Participation à la vie institutionnelle

Dans les pratiques innovantes, la participation des jeunes et de leur famille est prévue non plus de façon indirecte et informative, mais bien plus comme une coopération concrète et formalisée dans des outils tels que le Conseil de la Vie Sociale (CVS), mais aussi dans des commissions plus spécifiques dont l'ITEP s'est doté depuis de nombreuses années. Pour exemple, la Commission de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance est mise en œuvre pour répondre de façon participative à des situations ou questions qui relèvent de ce domaine et qui concernent exclusivement les jeunes.

La mobilisation des familles est constante, elle vise par la possibilité d'une interrogation fréquente de l'usager et des ayants droits, à prémunir l'ITEP du risque d'un auto centrage de son fonctionnement et de ses pratiques.

■■■ Mobilisation : quels supports ?

La vie institutionnelle est en mouvement tout au long de l'année avec un calendrier de fonctionnement qui tient compte du calendrier scolaire de l'académie. À partir de ce repère temporel, les moments forts et événementiels séquentent l'activité de l'institution.

La rentrée et les premiers contacts avec les nouveaux et aussi la reprise avec les plus anciens est un temps inaugural qui est fédérateur et aussi révélateur des premières inquiétudes pour les jeunes et pour les familles. Viennent ensuite les dates festives : Noël, Chandeleur, Carnaval, Pâques, etc. qui sont également tout aussi importantes d'un point de vue fondateur. D'autres prétextes à événements sont organisés à partir de concours sportifs ou de challenges avec d'autres institutions. Enfin, des "portes ouvertes" aux familles et aux partenaires permettent un donner à voir et à comprendre toujours enrichissant.

Dans tous ces temps de l'institution, la participation des familles est souhaitée dans l'organisation comme dans une présence active à la préparation.

Ce résumé a été réalisé en tenant compte des différents retours des questionnaires renseignés par les représentants légaux et les jeunes, ainsi que des échanges entre les membres de la CAPE et 5 parents représentatifs le 19/06/2017.

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• L'information et les documents donnés aux parents lors du premier accueil sont jugés satisfaisants et compréhensibles.• Un personnel disponible et aidant.• Un CVS actif dont le président est toujours un jeune accueilli.• Une volonté de transparence entre les parents et l'institution.
Points Faibles	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'informations sur le rôle précis de l'éducateur référent qui entraîne certaines confusions dans la communication et dans l'attente d'interventions.• Manque d'informations et de communications sur les pathologies à l'égard des parents.• Contribution trop indirecte à la co-construction du PPA.• Défaut de représentativité des jeunes accueillis et de leurs parents à la vie institutionnelle.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre pour les parents une action de compréhension des pathologies de leur enfant ainsi que les modalités d'accompagnement.• Organiser des rencontres à l'attention des parents pour informer sur la nature des troubles psychiques.• Permettre la présence des parents qui le souhaitent lors des réunions de suivi du PPA de leur enfant.• Favoriser la présence des jeunes et des parents dans certaines commissions de travail.

> Les ressources humaines

■ ■ ■ Le personnel

33 professionnels permanents sur l'ensemble de l'ITEP pour 27.17 ETP (équivalent temps plein) en 2017, répartis en 6 pôles

Pôles	Effectif
Direction	3
Administratif	4
Thérapeutique	6
Éducatif	10
Pédagogique	6
Services généraux	4

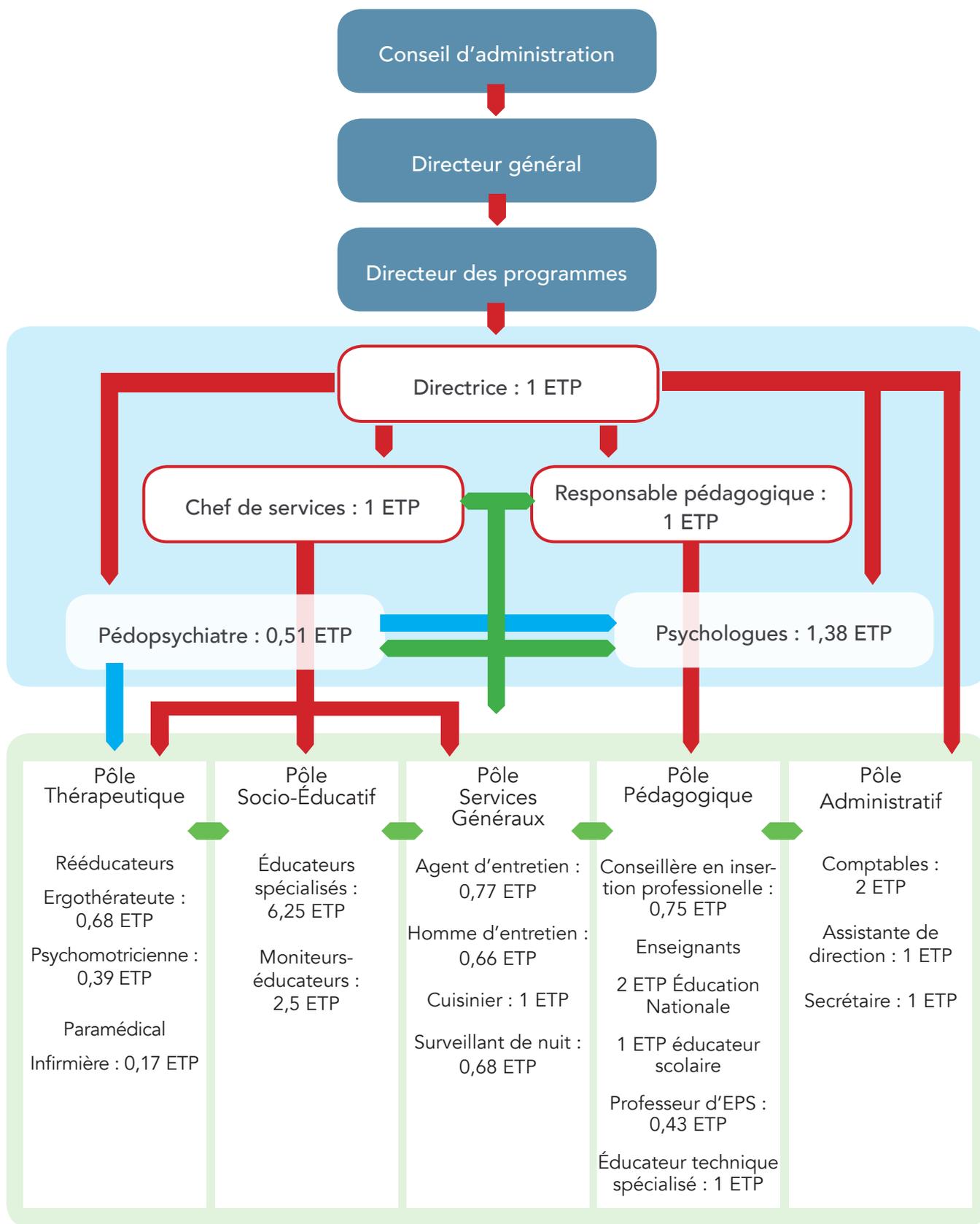
Auxquels se rajoutent par contrat ou convention :

- un médecin généraliste,
- des professionnels en contrats aidés, en moyenne 8 par année,
- des contrats de remplacements,
- des contrats en service civique,
- des stagiaires d'école de formation en travail social.

Et selon les besoins

- des orthophonistes,
- des psychomotriciens.

La directrice a une délégation de la direction générale de la Fondation pour le recrutement des salariés hormis les cadres hiérarchiques.



- ➔ Liaisons hiérarchique
- ➔ Liaison technique (psychiatre seule concernée)
- ➔ Liaisons fonctionnelles

- Équipe de direction
- Équipe de cadres

ETP Équivalent temps plein

■ ■ ■ La formation

L'orientation générale de la politique de formation s'inscrit autour des points suivants :

- promouvoir le perfectionnement et le développement des connaissances des salariés permettant de répondre aux besoins de professionnalisation et d'accompagnement des personnes accueillies,
- développer les compétences transversales,

- soutenir la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des personnes accueillies,
- promouvoir les dispositifs à la disposition du salarié : CPF, CIF, VAE, bilan de compétences,
- être attentif à l'adaptation dans l'emploi des salariés eu égard aux évolutions du secteur.

■ ■ ■ Les entretiens d'évaluation

Tous les ans l'entretien d'évaluation permet à chaque salarié permanent de faire le bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs à atteindre pour l'année suivante. Ces entretiens ont pour objet de faire le lien entre

la compétence professionnelle du salarié, sa place dans le dispositif et les missions de l'ITEP. Ils sont assurés par le supérieur hiérarchique direct.

■ ■ ■ Les entretiens professionnels

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel répond à une obligation légale entre le salarié et l'employeur. Il est destiné à envisager les

perspectives d'évolution professionnelle du salarié et les formations qui peuvent y contribuer. Ils sont assurés par la directrice.

■ ■ ■ Les instances représentatives du personnel

Les délégués du personnel

Ils ont pour mission de présenter à l'employeur toute question individuelle ou collective relative à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, de saisir l'inspection du travail. Les réunions se déroulent tous les mois.

À ce jour, 5 établissements de la FADS sont regroupés sous un seul comité d'établissement : le CHRS Les Glycines (30), le Centre de Chaussée (30), l'ITEP Nazareth (34), la résidence Foch (81) et l'ITEP Villa Blanche Peyron dont la Directrice assure la Présidence ». Les réunions se déroulent tous les mois.

Le C.H.S.C.T

Le Comité d'Établissement

« Il a pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'établissement, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production » (Art.L431 du Code du travail). Il est l'organisateur d'activités, de manifestations. Il est gestionnaire de diverses œuvres sociales.

L'effectif de l'établissement au 1^{er} janvier 2016 étant inférieur à 50 salariés, les délégués du personnel assurent les missions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T). Les réunions se déroulent une fois par trimestre.

Le rôle du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et à l'amélioration des conditions de travail.

> Les ressources d'appui à la mission

■ ■ ■ Les réunions et les commissions de travail au service de l'amélioration continue

La vie institutionnelle met en œuvre différentes réunions qui ont pour objet l'amélioration continue de la prestation et l'adaptation du projet et des pratiques en fonction de l'évolution des problématiques de la population accueillie.

Ces réunions se déclinent en trois catégories.

- Direction, coordination et fonctionnement.

Ces réunions ont pour objet les questions relatives au management au sein de l'établissement. Elles traitent également de différentes thématiques qui concernent la vie de l'établissement.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnels concernés	Objet
Réunion du pôle de direction	Hebdomadaire	Directrice, chef de services et responsable pédagogique	Fonctionnement et orientations de l'institution, conduite des projets.
Réunions du conseil de direction	Hebdomadaire	Directrice, chef de services, responsable pédagogique et pédopsychiatre	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement des P.P.A. Traitement des situations critiques. • Aide à la décision.
Réunion des cadres	Mensuelle	Directrice, chef de services, responsable pédagogique, pédopsychiatre et psychologues	Réflexion sur les pratiques, aide à la posture professionnelle.
Réunion institutionnelle d'information et de réflexion	A chaque retour de congés. (5 fois par an)	L'ensemble du personnel	Actualités de la Fondation, de l'I.T.E.P. (In)formation sur diverses thématiques.
Réunion du personnel administratif	Mensuelle	Directrice, chef de services, comptables, secrétaires	Bilan des situations administratives et comptables en cours Organisation du travail Point sur les tâches à effectuer.
Réunion clinique animée par le pédopsychiatre pour le personnel des pôles administratifs et services généraux	Trimestrielle	Secrétaires, comptables, cuisinier, ouvriers d'entretien	Questions autour de l'accompagnement des jeunes et de la posture professionnelle.
Réunion des Instances Représentatives du Personnel : délégués du personnel, comité d'entreprise, C.H.S.C.T.	Mensuelle	Elus du personnel, délégués syndicaux, représentant de l'employeur	Conformément à la loi : consulter, informer et traiter diverses questions relatives à l'institution et au droit du travail.

• Dynamique et coordination au niveau de la Fondation

Le Siège de la Fondation, au niveau national, est à l'initiative de réunions relatives à la cohérence des actions des différents secteurs d'activité ou pour certaines, plus spécifiques, en fonction du type de population accueillie.

Intitulé	Fréquence	Pôles et personnels concernés	Objet
Réunion de secteur de la Fondation : Jeunesse-Handicap-Dépendance	3 fois par an	Directeurs, directeurs adjoints et/ou chef de service du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'actualité du secteur, les travaux engagés par la Fondation • Etre force de proposition
Réunions des directeurs et des directeurs adjoints de la Fondation	Au moins 3 fois par an dont un séminaire de 4 jours	Directeurs et directeurs adjoints de la Fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les actualités législatives, travail sur différentes thématiques et sur la vie de la Fondation • information et formation
Groupes de réflexion et de travail : orientations stratégiques, ressources humaines, Ethique...	Variable selon calendrier	Salariés désignés au sein de la Fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité associative • Améliorer les outils de la prestation



• Les commissions de travail

Nature et nombre en 2016	Objectifs / Attendus
Conseil de la Vie Sociale 3 réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la loi : est consulté, est informé, des questions diverses de la vie institutionnelle. • Favorise l'expression et la participation des jeunes et des familles à la vie de l'ITEP.
Comité de Pilotage de La Démarche Qualité (CoDQ) 6 réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au développement de la culture qualité au sein de l'ITEP. • Assure le suivi de l'ensemble des objectifs et des axes d'amélioration. • Veille à l'actualisation du projet d'établissement. • Prépare les différentes évaluations internes et externes conformément à la loi. • Assure le lien avec l'ensemble des travaux des autres groupes ou comités.
Commission de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance 8 réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Prévient les phénomènes pouvant susciter de la violence. • Propose à la direction des axes d'amélioration afin de mieux gérer les situations de violence et/ou de maltraitance. • Promeut la bienveillance.
Commission espace institutionnel 4 réunions par an	Réfléchit à la distribution pérenne des espaces institutionnels ainsi qu'à leur symbolique afin de garantir la cohérence du projet d'établissement.
Réflexion « Vie Institutionnelle » Au moins 1 réunion par an	Participe à améliorer la communication entre l'équipe de cadres et les salariés par des échanges autour de thématiques diverses sur la vie institutionnelle.
Réflexion sur l'accompagnement spirituel 1 réunion par an	Bilan de l'action entreprise sur l'année scolaire et propositions d'amélioration.
Commission repas 1 réunion par mois	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur les menus proposés par le cuisinier pour le mois à venir. • Suivi des menus du mois précédent et de la qualité de la prestation.
Comité de veille ITEP VBP / Nazareth 3 réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'actualité des ITEP. • Travaille à la mutualisation sur les pratiques. • Est force de propositions.

> Les ressources financières

Le financement de l'établissement est assuré par la sécurité sociale à partir de l'organisme de contrôle de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Le directrice a une délégation pour la gestion des budgets, elle est néanmoins contrôlée, elle rend des comptes à la direction générale de la Fondation qui procède à la consolidation de l'ensemble des budgets des établissements qu'elle gère.

Des changements importants sont à venir sur les prochaines années avec notamment la réforme SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) et la prochaine mise en place des CPOM (contrat pluriannuel objectifs et de moyens) pour l'ensemble des établissements médico-sociaux.

> En résumé

Points Forts

- L'ensemble du personnel est diplômé et leur qualification correspond au poste occupé.
- L'existence d'une commission de vigilance contre la violence et pour la bientraitance qui contribue à l'amélioration du bien-être au travail.
- La formation continue est privilégiée au sein de l'établissement, malgré un faible budget, et contribue à la qualité des prestations.
- Le dialogue avec les instances représentatives du personnel est effectif et constructif.
- L'ancienneté du personnel, gage de stabilité, est un véritable atout dans la qualité de l'accueil de la population en difficulté psychologique (près de la moitié des salariés ont plus de 5 ans d'ancienneté).
- L'âge moyen des salariés est de plus de 40 ans ce qui confère une expérience et une maturité professionnelles avérées.
- Un livret d'accueil est remis à chaque nouveau salarié et un tuteur est nommé pour le guider dans l'organisation au cours des premiers mois.
- Une gestion saine depuis de nombreuses années.
- Une politique de financement au service des besoins repérés.
- Un siège social organisé avec un directeur des finances et des contrôleurs de gestion, qui conseille, qui consolide les comptes, contrôle et veille aux procédures.
- Le budget des fournitures thérapeutiques éducatives et pédagogiques directement géré par les intervenants concernés en lien étroit avec leur pôle d'appartenance.

Points Faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Un pôle de services généraux faible au regard de nos besoins et de nos ambitions (un agent de maintenance à temps partiel pour un établissement de 2300 m2 sur 8000m2 de terrain). • la parité n'est pas respecté : en 2017 20 femmes et 13 hommes. • la moyenne d'âge de plus de 40 ans peut présenter une limite face à la population accueillie (encadrement d'ateliers spécifiques, usure professionnelle, etc...). • Le budget formation continue en nette diminution. • Un personnel avec de l'ancienneté qui entraine un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) important en terme de dépenses financières. • Une non fongibilité des 2 budgets (internat/demi internat et SESSAD) qui peut être un frein au fonctionnement réel en dispositif.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et favoriser les reconversions professionnelles ou les adaptations au poste de travail pour lutter contre l'usure professionnelle. • Pouvoir garantir une équipe éducative composée d'éducateurs spécialisés en permettant aux moniteurs éducateurs actuels de devenir ES par la VAE et en ciblant le recrutement. • Créer une équipe d'agents de maintenance renforcée pour les établissements de ma Fondation.

> De la recommandation de bonnes pratiques à la mise en oeuvre au sein de l'ITEP

Le projet d'établissement s'inscrit dans une culture de la bientraitance qui prend appui à la fois sur les valeurs fondatrices de la Fondation et sur un fonctionnement institutionnel garantissant :

- la dignité de chacun,
- les droits des personnes accueillies,
- leur sécurité physique et morale,
- un accompagnement personnalisé, formalisé, contractuel, évalué.

C'est dans cet esprit que l'établissement s'est doté depuis 2006 :

d'une commission de vigilance contre les violences et pour la bientraitance,

dont les missions sont de :

- promouvoir la bientraitance institutionnelle,
- évaluer les mesures en place et faire des propositions d'amélioration continue de la prestation en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'A.N.E.S.M,
- travailler dans ce cadre à la prévention et à la gestion des situations exceptionnelles selon le rapport de l'évaluation interne,
- être vigilant aux phénomènes de violence au travail,

et qui se fonde sur :

- Les recommandations de bonnes pratiques de l'A.N.E.S.M, et notamment sur celles relatives à :

- la bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre (juin 2008). Elle y est définie comme une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de l'établissement. Elle promeut le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Cette culture s'inscrit dans un mouvement de personnalisation de la prestation : elle recherche un questionnement permanent entre penser et agir pour adapter les pratiques aux besoins identifiés dans une situation donnée.

- La mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008) qui préconise une conscience et une connaissance des risques de maltraitance et qui engage l'institution dans une démarche de prévention, avec des outils à l'appui.

- Depuis 2016, un décret fait état de la notion d'évènement indésirable. Elle qualifie de façon précise tout ce qui peut venir impacter la bonne marche de l'institution et la qualité de la prestation rendue à la population accueillie.

Les membres de la commission peuvent être interpellés par chaque salarié pour n'importe quelle situation jugée violente et maltraitante ou source de violence et de maltraitance. Ils peuvent aussi soutenir un salarié victime d'agression. Une procédure de signalement précise la conduite à tenir en cas d'incident, quelque en soit l'auteur, usager ou salarié.

Les réunions de la commission se tiennent au moins une fois tous les 2 mois et plus souvent s'il y a saisine, ou à l'initiative d'un de ses membres.

L'expérience du terrain sur ces questions de bientraitance a mis en évidence la pertinence des réponses et des préconisations de cet outil au service de la prestation. Suite à la deuxième évaluation interne, la commission a mis au travail le projet de participation de la population accueillie à une instance représentative traitant de ces questions dans une forme adaptée, avec à terme la création d'une commission bientraitance jeunes.

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte forte des événements et de la préoccupation de la bientraitance• Existence de la Commission de vigilance contre les violences et pour la bientraitance, et repérée par les salariés• Existence des procédures GEI 01 et 03
Points Faibles	Défaut de participation des jeunes dans une instance représentative prenant en compte la question de la bientraitance dans l'établissement.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une commission pour les jeunes à l'image de celle existante pour les professionnels

> Du projet associatif au projet d'établissement

Dans le respect du principe de laïcité, l'accompagnement spirituel des personnes accueillies dans les établissements de la Fondation de l'Armée du Salut prend en compte l'évolution de notre société dans sa grande diversité ethnique, culturelle et religieuse.

Les pratiques professionnelles intègrent les Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM (bienveillance, démarche qualité, réflexion éthique, etc.), et s'inscrivent dans le cadre légal et réglementaire régissant les structures sociales, médico-sociales et sanitaires en France.

Suite à la mise en place d'un groupe « Réflexion à l'Accompagnement Spirituel » qui a élaboré un texte précisant la démarche de l'accompagnement spirituel au sein de l'ITEP, cet accompagnement est mis en œuvre depuis septembre 2012.

Un accompagnant spirituel vient 2 fois par mois sur les temps de repas avec les jeunes. Le planning de ses présences est élaboré en lien avec l'équipe de direction et distribué aux équipes.

Les jeunes accueillis au sein de l'ITEP sont des jeunes mineurs ayant des difficultés psychologiques qui perturbent gravement leur socialisation. Il était important que la forme de cet accompagnement spirituel prenne en compte les pathologies des jeunes. Or, certains d'entre eux ont un accès difficile à la parole. Il est donc essentiel pour l'accompagnant de ne pas projeter sur eux des attentes qui ne sont pas les leurs, mais de se placer dans une disponibilité et une écoute attentive de l'autre.

Chaque professionnel peut être amené dans sa pratique à accueillir les interrogations des jeunes accueillis concernant la spiritualité.

Le but de l'accompagnement spirituel est d'écouter et d'accompagner, avec empathie, chaque personne accueillie.

Le directeur, les cadres de direction, ainsi que tous les salariés favorisent l'intégration et le travail de l'accompagnant spirituel.

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• Repérage auprès du personnel et de la population accueillie de l'accompagnant spirituel.• Programmation d'un bilan annuel de l'accompagnement spirituel.• Participation de l'accompagnant spirituel lors des moments forts institutionnels.
Points Faibles	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation trop en surface de cette approche et des supports de l'accompagnement spirituel au regard des troubles psychiques des jeunes.• Concepts trop difficiles à saisir pour le plus grand nombre, souffrant d'une réelle pauvreté de culture générale.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des temps d'échanges pour les jeunes autour des thèmes de la laïcité et des faits religieux.

> L'inscription de l'établissement dans l'environnement

Ce qui caractérise principalement le partenariat, est une recherche pragmatique d'efficacité et d'utilité pour notre mission. Il permet le décloisonnement institutionnel par la mobilisation d'une pluralité d'acteurs et de ressources.

Pour l'I.T.E.P. Villa Blanche Peyron, le partenariat est un travail de complémentarité et d'ouverture dynamique mettant en commun des ressources et des moyens au service de la population accueillie. Cette mise en commun permet de répondre au plus près à la complexité et à la singularité des troubles exprimés par ces adolescents.

Le partenariat s'inscrit autour du projet de l'enfant ou de l'adolescent. Il est consolidé par l'usage de contrats et de conventions : Education Nationale, entreprises pour les stages, ARPEGES, établissements sociaux et médico-sociaux ...

Le partenariat est complété par un travail de réseau. La notion de réseau dans le travail social et médico-social traduit une aspiration et une volonté à traiter des questions ou des

thématiques sur des bases qui ne concernent pas uniquement les personnes accueillies et qui ouvre aussi de nouvelles relations sociales ou interinstitutionnelles.

Le travail en réseau permet de s'interroger sur ses pratiques.

Il permet également un échange constructif sur l'évolution conjoncturelle des missions, des attentes de l'organisme de contrôle.

C'est dans cet esprit que l'ITEP est adhérent à l'AIRE, Association des ITEP et de leurs réseaux et que la directrice est actuellement membre du Conseil d'Administration et déléguée régionale Occitanie.

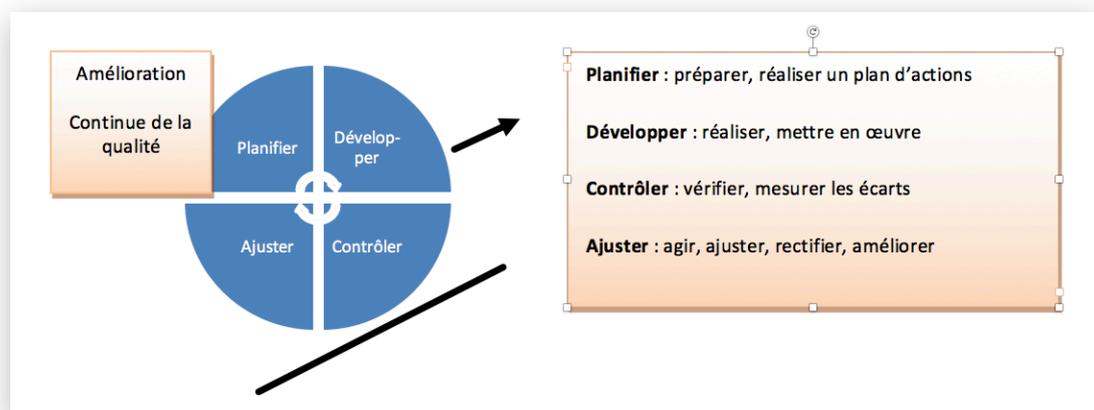
L'ITEP poursuit son inscription dans l'environnement et développe ses interactions avec celui-ci. Sa situation géographique au centre-ville est un atout : proximité immédiate des équipements et services tels que les moyens de transports, les établissements scolaires, les centres socioculturels, les clubs de sports, etc.

Son adhésion au comité de quartier soutient également cette dynamique.

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• Capacité à travailler avec l'extérieur.• Compétence à inscrire le jeune dans le champ scolaire, socioculturel et préprofessionnel.• Baisse manifeste des tensions liées aux troubles des jeunes avec le voisinage.• L'établissement ouvre ses équipements aux partenaires.
Points Faibles	<ul style="list-style-type: none">• Les relations avec le voisinage sont limitées aux échanges cordiaux.• L'insuffisance de formalisation de conventions de partenariat.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Travailler à une plus grande ouverture de l'établissement sur l'extérieur.• Améliorer la signalétique de l'établissement.• Systématiser les portes ouvertes pour les partenaires.• Favoriser les échanges institutionnels entre les professionnels de tous métiers.

Évaluation et amélioration continue de la qualité de la prestation



La roue de Deming, créée par le statisticien William Edwards DEMING

L'évaluation est une étape incontournable et indispensable pour tout établissement recevant du public.

Les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (art. L.312-8 du CASF).

Nous nous référons à la définition de l'A.N.E.S.M. : « L'évaluation des activités et de la qualité des prestations doit produire des connaissances partagées sur le fonctionnement, l'organisation et les pratiques professionnelles de manière à ce qu'elles soient en adéquation avec les spécificités de l'intervention, les besoins des mineurs/jeunes majeurs d'une part, et de leurs parents dans le cadre de l'accompagnement d'autre part, ainsi qu'à leurs évolutions. »

Les résultats de l'évaluation interne doivent être communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation. Et une évaluation externe sera pratiquée tous les sept ans par des organismes habilités.

Pertinence, cohérence, efficacité, efficience, résultats, effets, impact.

L'évaluation est référée, en particulier, aux besoins et attentes des usagers.

Toutes les interventions doivent répondre : à des besoins identifiés, à une stratégie, des objectifs, à l'allocation de ressources, à des effets attendus.

L'évaluation est une démarche participative : l'implication et l'intégration des perspectives de l'ensemble des acteurs sont nécessaires dans le processus d'évaluation. Elle porte sur :

- les effets produits par l'organisation et la logistique d'action mise en œuvre ;
- l'adéquation des compétences collectives et des modalités liées aux besoins et attentes des personnes accueillies ;
- la cohérence des supports d'action avec les missions imparties et les ressources mobilisées ;
- Les processus-clés pour réaliser les objectifs qui doivent être décrits et évalués.

Quatre domaines d'évaluation sont prioritaires :

- la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes ;
- la personnalisation de leur accompagnement ;
- la garantie de leurs droits et de leur participation ;
- la protection des personnes et la prévention des facteurs de risque liés à la vulnérabilité.

Trois autres domaines qui caractérisent l'établissement ou le service : organisation, ouverture sur l'environnement et mise en œuvre du projet.

■ ■ ■ La démarche qualité au sein de l'ITEP

Une commission démarche qualité animée par le référent qualité s'est constituée depuis de nombreuses années et se réunit plusieurs fois par an.

Elle a pour mission :

- d'élaborer annuellement un cahier des charges des axes d'amélioration à partir de plusieurs supports :

- l'évaluation interne ;
- le projet d'établissement et son plan d'action ;
- les enquêtes de satisfaction renseignées par les usagers et leurs parents ;
- les orientations stratégiques fixées par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- les objectifs annuels fixés par l'ITEP.

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration :

- à partir des réflexions et propositions de groupes de travail répartis par thèmes ou axes, chaque salarié participant à au moins un groupe ;
- en rendant compte bi annuellement de l'avancée des travaux et de la réalisation des axes d'amélioration à l'ensemble du personnel.

- d'actualiser les différents documents institutionnels :

- règlement de fonctionnement ;
- livret d'accueil jeune ;
- livret d'accueil nouveaux salariés et stagiaires ;
- livret des procédures.

> En résumé

Points Forts	<ul style="list-style-type: none">• Une commission démarche qualité opérationnelle ;• 2 évaluations internes réalisées en 2010 et 2015, envoyées aux organismes de contrôle ;• Une participation de l'ensemble du personnel à la démarche ;• Une traçabilité des travaux engagés.
Points Faibles	<ul style="list-style-type: none">• Un manque de cohérence entre les dates de validité des évaluations internes et du projet d'établissement.
Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Réduire la durée de la prochaine évaluation interne pour la faire coïncider avec celle de l'actualisation du projet d'établissement ainsi que celle de l'évaluation externe prévue pour ces dernières en 2021.• Rendre accessible à tous le livret d'accueil jeune.

Plan d'action

Ces axes d'amélioration intègrent le plan d'action de l'évaluation interne 2015-2020. La Commission Démarche Qualité animée par le référent qualité met en oeuvre les différentes étapes de réalisation. Les objectifs de chaque axe seront travaillés chronologiquement selon un cahier des charges annuel.

Chapitre concerné	Axes d'amélioration	Échéances			
		2017	2018	2019	2020
Les caractéristiques de l'établissement	Poursuivre l'aménagement des locaux en direction des personnes accueillies notamment concernant les lieux de répit conformément aux RBPP.		X		
	Équiper les salles de classes avec des tableaux numériques.			X	
	Consolider les procédures vigilance attentat.	X			
L'interdisciplinarité : de la pré admission à la sortie du dispositif	Elaborer un livret d'accueil à destination spécifiquement des jeunes.		X		
	Permettre au jeune d'évaluer régulièrement son parcours.			X	
	Elaborer un « kit de sortie » pour les jeunes et leurs parents avec adresses et contacts des lieux « ressources » qui pourraient les soutenir et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.		X		
	Consolider la préparation des PPA en pôle avant les réunions interdisciplinaires.	X			
	Former les professionnels aux techniques d'animation de médiations.		X		
	Développer les conventionnements avec les partenaires.			X	
Participation des usagers et de leurs parents	Organiser une « journée des Anciens jeunes ».			X	
	Mettre en œuvre pour les parents une action de compréhension des pathologies de leur enfant ainsi que les modalités d'accompagnement.			X	
	Organiser des rencontres à l'attention des parents pour informer sur la nature des troubles psychiques.	X			
	Permettre la présence des parents qui le souhaitent lors des réunions de suivi du PPA de leur enfant.	X			
	Favoriser la présence des jeunes et des parents dans certaines commissions de travail.		X		

Chapitre concerné	Axes d'amélioration	Échéances			
		2017	2018	2019	2020
Les ressources au service du dispositif	Soutenir et favoriser les reconversions professionnelles ou les adaptations au poste de travail pour lutter contre l'usure professionnelle.			X	
	Pouvoir garantir une équipe éducative composée d'éducateurs spécialisés en permettant aux moniteurs éducateurs actuels de devenir ES par la VAE et en ciblant le recrutement.	X			
	Créer une équipe d'agent de maintenance renforcée pour les établissements de la Fondation.		X		
La bientraitance	Créer une commission pour les jeunes à l'image de celle existante pour les professionnels.		X		
L'accompagnement spirituel	Proposer des temps d'échanges pour les jeunes autour des thèmes de la laïcité et des faits religieux.		X		
Ouverture de l'établissement sur l'extérieur	Travailler à une plus grande ouverture de l'établissement sur l'extérieur.	X			
L'environnement	Améliorer la signalétique de l'établissement.		X		
	Systematiser les portes ouvertes pour les partenaires.			X	
	Favoriser les échanges institutionnels entre les professionnels de tous métiers.			X	
Évaluation et amélioration continue de la qualité de la prestation	Réduire la durée de la prochaine évaluation interne pour la faire coïncider avec celle de l'actualisation du projet d'établissement ainsi que celle de l'évaluation externe prévue pour ces dernières en 2021.				X

FICHES ACTIONS – 2017/2021

Fiche action n°1

Objectifs	Poursuivre l'aménagement des locaux en direction des personnes accueillies, notamment concernant les lieux de répit conformément aux RDBPP
Chapitre	Caractéristiques de l'établissement
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Commission espaces institutionnels
Moyens à mettre en œuvre	Réunions
Echéancier	2018
Indicateurs	Proposition d'aménagements
Analyse globale	

Fiche action n°2

Objectifs	Equiper les salles de classes avec des tableaux numériques
Chapitre	Caractéristiques de l'établissement
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	La responsable pédagogique
Moyens à mettre en œuvre	Faire devis et études du projet
Echéancier	2019
Indicateurs	Effectivité de l'installation
Analyse globale	Pertinence de l'utilisation des tableaux numériques

Fiche action n°3

Objectifs	Consolider les procédures « vigilance attentat »
Chapitre	Caractéristiques de l'établissement
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le chef de services Les services de Police PREVISS formation
Moyens à mettre en œuvre	Réunions de la Commission Vigilance Intrusion Formations salariés - jeunes
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre d'exercices
Analyse globale	Efficacité du processus

Fiche action n°4

Objectifs	Elaborer un livret d'accueil à destination spécifiquement des jeunes
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	COFIL DQ
Moyens à mettre en œuvre	Réunions d'élaboration avec le TEP
Echéancier	2018
Indicateurs	Réalisation du livret d'accueil
Analyse globale	Evaluation du livret par la population accueillie

Fiche action n°5

Objectifs	Permettre au jeune d'évaluer régulièrement son parcours
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	COFIL DQ
Moyens à mettre en œuvre	Réunions sous-groupe du COFIL DQ
Echéancier	2019
Indicateurs	Réalisation de la grille d'auto-évaluation
Analyse globale	Evaluation de la pertinence de la grille auprès des jeunes accueillis

Fiche action n°6

Objectifs	Elaborer un « kit de sortie » pour les jeunes et leurs parents afin de soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en transmettant adresses et contacts de lieux « ressources »
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	COFIL DQ
Moyens à mettre en œuvre	Réunions sous-groupe du COFIL DQ
Echéancier	2018
Indicateurs	Nombre de retour sur le kit suite aux enquêtes de satisfaction
Analyse globale	Pertinence du kit suite aux retours de l'enquête de satisfaction

Fiche action n°7

Objectifs	Consolider la préparation des PPA en pôle avant les réunions interdisciplinaires
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP
Moyens à mettre en œuvre	Réunions de préparation par pôle
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre de réunions dévolues à ces préparations
Analyse globale	Pertinence des propositions interdisciplinaires pour les PPA

Fiche action n°8

Objectifs	Former les professionnels aux techniques d'animation de médiations
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP Organisme de formation spécifique
Moyens à mettre en œuvre	A budgétiser sur le plan de formation et le BP
Echéancier	2018
Indicateurs	Nombre de salariés formés Nombre d'ateliers créés
Analyse globale	Evaluation de l'amélioration technique de médiations

Fiche action n°9

Objectifs	Développer le conventionnement.
Chapitre	Interdisciplinarité : de la préadmission à la sortie du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Copil DQ
Moyens à mettre en œuvre	Déploiement du DITEP
Echéancier	2019
Indicateurs	Nombre de conventions signées
Analyse globale	Evaluation de la qualité du partenariat

Fiche action n°10

Objectifs	Mettre en œuvre pour les parents une action de compréhension des pathologies de leur enfant ainsi que les modalités d'accompagnement
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP La pédopsychiatre
Moyens à mettre en œuvre	Rencontres avec les familles
Echéancier	2019
Indicateurs	Nombre de rencontres avec les familles
Analyse globale	Evaluation du bénéfice auprès des familles

Fiche action n°11

Objectifs	Organiser des rencontres à l'attention des parents pour informer sur la nature des troubles psychiques
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP
Moyens à mettre en œuvre	Calendrier de rencontres
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre de rencontres
Analyse globale	Evaluer la pertinence de ces rencontres

Fiche action n°12

Objectifs	Permettre la présence des parents qui le souhaitent lors des réunions de suivi du PPA de leur enfant
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP Les parents Le secrétariat
Moyens à mettre en œuvre	Organiser cette présence (élaboration calendriers, envoyer invitations, gérer les retours, etc.)
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre de parents présents
Analyse globale	Incidence sur l'implication des parents au projet de leur enfant

Fiche action n°13

Objectifs	Favoriser la présence des jeunes et des parents dans certaines commissions de travail
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP Les parents Le secrétariat
Moyens à mettre en œuvre	Organiser cette présence (élaboration calendriers, envoyer invitations, gérer les retours, etc.)
Echéancier	2018
Indicateurs	Nombre de parents présents
Analyse globale	Incidence sur l'implication des parents à la vie institutionnelle

Fiche action n°14

Objectifs	Organiser des rencontres à l'attention des parents pour informer sur la nature des troubles psychiques
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP
Moyens à mettre en œuvre	Calendrier de rencontres
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre de rencontres
Analyse globale	Evaluer la pertinence de ces rencontres

Fiche action n°15

Objectifs	Permettre la présence des parents qui le souhaitent lors des réunions de suivi du PPA de leur enfant
Chapitre	Participation des usagers et de leurs parents
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le TEP Les parents Le secrétariat
Moyens à mettre en œuvre	Organiser cette présence (élaboration calendriers, envoyer invitations, gérer les retours, etc.)
Echéancier	2017
Indicateurs	Nombre de parents présents
Analyse globale	Incidence sur l'implication des parents au projet de leur enfant

Fiche action n°16

Objectifs	Créer une équipe d'agents de maintenance renforcée pour les établissements de la Fondation
Chapitre	Les ressources au service du dispositif
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	L'agent de maintenance Les directeurs des autres établissements
Moyens à mettre en œuvre	Augmenter le temps de l'agent d'entretien Contractualiser avec les autres établissements
Echéancier	2018
Indicateurs	Effectivité de la mutualisation
Analyse globale	Evaluer la pertinence de la mutualisation

Fiche action n°17

Objectifs	Créer une commission pour les jeunes à l'image de celle existante pour les professionnels
Chapitre	Bienveillance
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	La CVVB
Moyens à mettre en œuvre	Réunions d'élaboration des conditions de fonctionnement de cette commission
Echéancier	2018
Indicateurs	Mise en place effective
Analyse globale	Evaluer la pertinence de la commission sur la participation et l'implication des jeunes à la bienveillance

Fiche action n°18

Objectifs	Proposer des temps d'échanges pour les jeunes autour des thèmes de la laïcité et des faits religieux
Chapitre	Accompagnement spirituel
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Le personnel L'accompagnant spirituel
Moyens à mettre en œuvre	créer un groupe de travail pour préparer les temps d'échange pour les jeunes permettre d'aborder l'histoire des religions et la laïcité à partir de l'unité d'enseignement
Echéancier	2018
Indicateurs	Nombre de rencontres
Analyse globale	Evaluation de l'objectif lors du bilan annuel de la commission accompagnement spirituel

Fiche action n°19

Objectifs	Travailler à une plus grande ouverture de l'établissement sur l'extérieur
Chapitre	Ouverture de l'établissement sur l'extérieur
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	L'institution avec l'ensemble des partenaires
Moyens à mettre en œuvre	Evènements institutionnels Participation évènements et commissions extérieurs (colloque, etc.) Déploiement antenne sud
Echéancier	2017
Indicateurs	Recensement des liens contacts institutions/partenaires
Analyse globale	Listing des contacts formalisés

Fiche action n°20

Objectifs	Améliorer la signalétique de l'établissement
Chapitre	Ouverture de l'établissement sur l'extérieur
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Agent de maintenance
Moyens à mettre en œuvre	Réaliser la signalétique générale de l'établissement
Echéancier	2019
Indicateurs	Effectivité de la mise en place de la nouvelle signalétique
Analyse globale	Vérifier le respect de l'audit accessibilité

Fiche action n°21

Objectifs	Systématiser les portes ouvertes pour les partenaires
Chapitre	Ouverture de l'établissement sur l'extérieur
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Commission évènements institutionnels
Moyens à mettre en œuvre	Réaliser les portes-ouvertes tous les 2 ans
Echéancier	Sur les 6 ans
Indicateurs	Nombre d'invitations envoyées
Analyse globale	Nombre de partenaires présents

Fiche action n°22

Objectifs	Favoriser les échanges institutionnels entre les professionnels de tous métiers
Chapitre	Ouverture de l'établissement sur l'extérieur
Sous la responsabilité de	Les directeurs d'établissements
Personnes / service / organismes concernées	Les personnels
Moyens à mettre en œuvre	Mettre en place des rencontres et échanges sur les pratiques professionnelles
Echéancier	2019
Indicateurs	Nombre de rencontres effectives
Analyse globale	Évaluer la pertinence des rencontres par un questionnaire de satisfaction

Fiche action n°23

Objectifs	Réduire la durée de la prochaine évaluation interne pour faire coïncider les durées de l'évaluation interne avec celle l'actualisation du PE et de l'évaluation externe prévues pour 2021
Chapitre	Évaluation et amélioration continue de la qualité de la prestation
Sous la responsabilité de	La directrice
Personnes / service / organismes concernées	Copil DQ
Moyens à mettre en œuvre	Demander dérogation pour ajustement des calendriers
Echéancier	2020
Indicateurs	Concordance des échéanciers des différentes évaluations et projet d'établissement
Analyse globale	Évaluer la pertinence de l'harmonisation des calendriers

Conclusion

Le projet d'établissement est un document de référence pour l'ensemble du personnel.

Il est un outil de liaison et de positionnement de l'institution en direction des organismes de contrôle et de tous les autres partenaires contributeurs techniques ou cliniques dans l'accompagnement des jeunes de l'ITEP.

Il inscrit l'établissement de façon durable et adaptée dans le dispositif médico-social départemental et régional.

Pour les parents, il est un support d'information déclinant la déontologie de l'institution ainsi que les modalités pratiques du travail interdisciplinaire auprès des jeunes accueillis.

Il est dans un mouvement, un questionnement permanent de l'ensemble des professionnels dans une démarche continue de recherche et d'amélioration de la qualité du service rendu qui y contribue, chacun de sa place.

Cette démarche continue d'amélioration doit aujourd'hui prendre en compte les nombreux changements qui, à court et à moyen terme, vont venir impacter notre secteur et de fait l'établissement avec notamment :

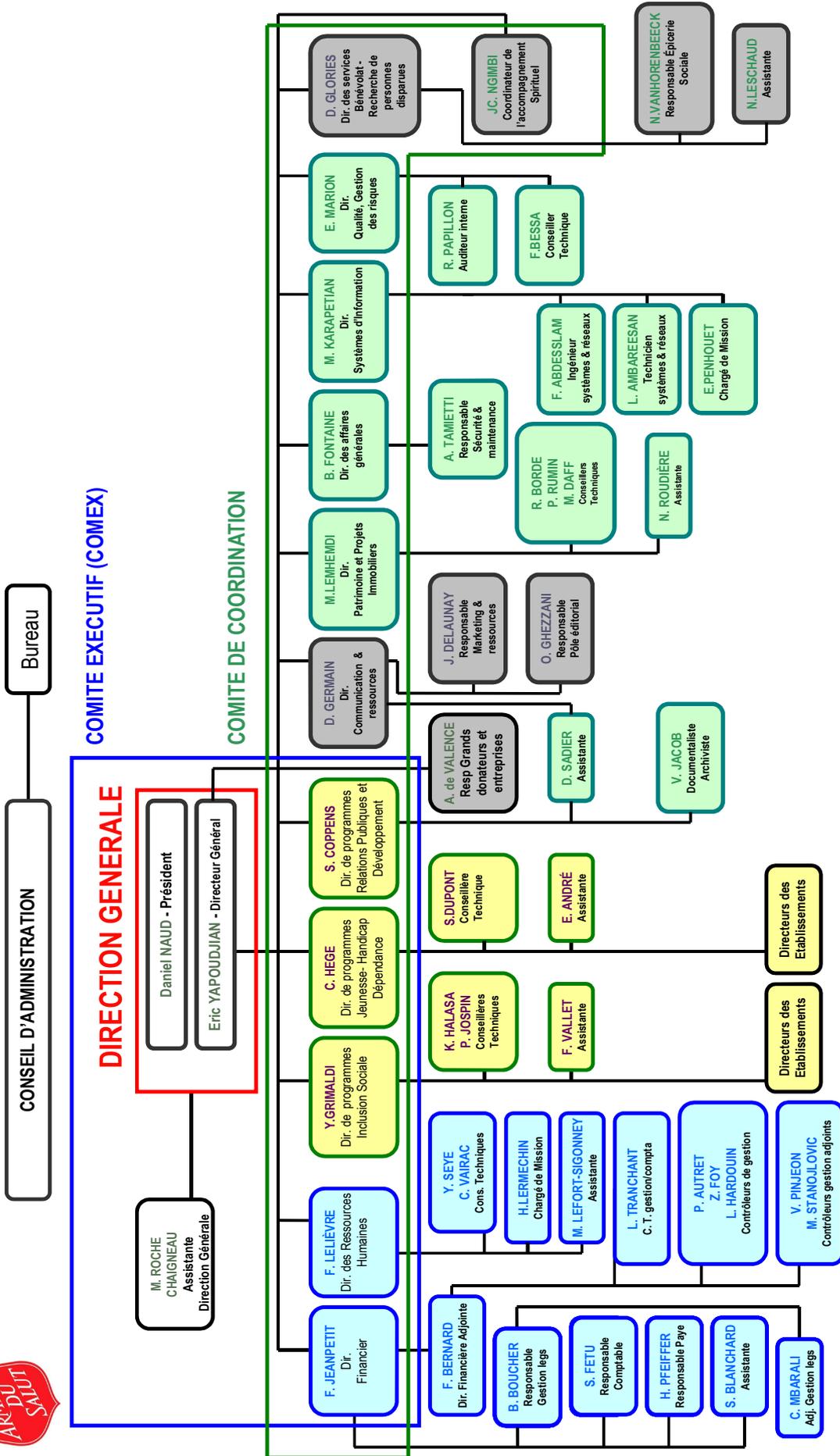
- Le décret n°2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des ITEP en dispositif.
- Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services accompagnant des personnes handicapées.
- L'obligation de signature d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).
- La réforme SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées).
- La mise en place de la commission RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous).
- Des nouvelles recommandations de l'ANESM notamment celle sur l'accueil des enfants et des adolescents ayant des troubles psychiques.
- L'évolution des pathologies des jeunes accueillis qui nécessitent une prise en compte et une réponse adaptée et ce conformément aux préconisations du schéma départemental.
- Le plan Autisme qui pose l'évidence d'une prise en considération de cette population. La Villa Blanche Peyron a mené une réflexion et a remis un projet aux organismes de tutelle qui permet à court terme de répondre à ces besoins.

Un projet d'établissement c'est la mise en perspective d'un ensemble de pratiques qui consolide la cohérence et la cohésion des équipes face à des exigences techniques et professionnelles. C'est aussi la mise en œuvre d'une mission au service d'une population fragile, cette considération met en évidence les aspects d'humanisme et le rattachement aux valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut. Il est aussi l'appropriation des nouvelles directives et politiques publiques.

Les professionnels de l'ITEP sont engagés unanimement tout autant dans ce nouveau projet d'établissement que dans des perspectives d'ouverture d'une autre institution destinée au public présentant des troubles du spectre autistique (TSA).

- P. 69 Annexe 1 : Organigramme de la Fondation de l'Armée du Salut.**
- P. 70 Annexe 2 : Cadre Légal.**
- P. 71 Annexe 3 : Dépouillement des différents questionnaires des parents, des jeunes et des partenaires dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement.**
- P. 78 Annexe 4 : Bibliographies et références théoriques.**

SCHEMA D'ORGANISATION DU SIEGE DE LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT (cadres)



Hors frais siège

Services supports

Directions opérationnelles

Directions fonctionnelles



> Annexe 2 : Cadre Légal

Principaux textes légaux encadrant notre activité :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.
- Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007.
- Arrêté du 2 avril 2009 sur la création d'unités d'enseignement dans les ESMS et de santé (Code de l'Education, art. L. 351-1, D. 351-17 à 351-20).
- Arrêté préfectoral n° 2015-070-0003 du 11 mars 2015 portant sur la capacité d'accueil de l'ITEP Villa Blanche Peyron.
- Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des ESMS en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

> Annexe 3 : Dépouillement des différents questionnaires des parents, des jeunes et des partenaires dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement

PARENTS :

ACCUEIL ET INFORMATION LORS DE LA 1 ^{ère} VISITE DE L'ETABLISSEMENT			
Etes-vous satisfait de :	OUI	NON	Remarques
L'information reçue lors de votre première visite concernant l'établissement, ses missions, son fonctionnement	21		Clair Rien à dire Beaucoup trop d'informations à ingurgiter
Les explications concernant les documents qui vous ont été remis : contrat de séjour, projet de vie, projet personnalisé d'accompagnement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés de la personne accueillie	21		Très compréhensible Dispo si besoin d'aide Très aidants pour renseigner Complet mais beaucoup trop de documents Bien expliqué
La visite de l'établissement : rencontre des professionnels et visite des locaux	12	9	Accueil super Personnes disponibles Pas tout visité (x2) 5 personnes ont répondu que nous ne leur avons pas proposé de visiter
Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant l'accueil et l'information ?			
Accueil très satisfaisant (x2). Directrice très bien. 1 « contrat pas rempli depuis 2 mois, école non satisfaite aussi car il est un peu à l'abandon ».			

LES LOCAUX ET LEUR AMENAGEMENT			
Etes-vous satisfait de :	OUI	NON	Pourquoi
La propreté et la maintenance des locaux	19	2	Très sécurisé avec les caméras. Très propres. Nickel Toilettes sales.
La convivialité des locaux (agrément, décoration, etc.)	20	1	Très sympa. Pas assez de décors Salle d'attente et couloir sombre. Convient aux jeunes. Bâtisse magnifique. Convivial. Jardin impeccable.
L'aménagement des chambres, si concerné	5	NC 13	Très bien. Bien et fonctionnel
Est-ce que les locaux sont adaptés aux activités proposées ?	15	1 NSP : 5	Oui et beaucoup d'activités proposées Supers activités Grands espaces adaptés Espaces appropriés Joli cadre Ne connaît pas assez les locaux Beau terrain de foot, pas vu l'ensemble des salles Ne sait pas car le jeune n'a pas fait vraiment d'activité
Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant les locaux et leur aménagement ?			
Très satisfaisant			

L'ACCOMPAGNEMENT				
Etes-vous satisfait de :	OUI	NON	NSP	Pourquoi
L'accompagnement thérapeutique	17		3	La psychologue me rencontre et on parle Génial, extraordinaire Enorme progrès depuis qu'il est suivi Bcp de dialogue Délai long le temps que tout se mette en place Très satisfaite
L'accompagnement de la scolarité de votre enfant	16	1	3	Perturbé par le changement mais des choses à travailler En progrès car ne se bat plus Pas satisfait par rapport au collègue A voir dans le temps vu les circonstances, le collègue n'a pas assez collaboré avec l'ITEP On attend toujours mieux Pas d'effort du lycée par rapport à l'investissement de l'éducateur
L'accompagnement de son insertion préprofessionnel, si concerné	8		NC :13	Tous présenté si nécessaire, stage bien mais des fois non alors mon fils arrêta avant la fin Tout a fait satisfait Très personnalisé Absolument nickel En formation donc très satisfaite - Très bien
L'accompagnement éducatif	20	1		Très satisfaite Très peu vu l'éduc Nettement progressé mais les communications ne disent pas les mêmes choses Educateur joignable, bonne communication Bien mais c'est moi qui doit appeler quand j'ai des soucis avec mon fils Bien entouré Se passe très bien, bonne approche, suit bien l'enfant Bien sauf quelques pb avec un éducateur Personnalisé et tous les éduc connaissent les enfants
Les propositions de prises en charge (ateliers, médiations, transferts, etc.)	17		4	Aime la pâtisserie, n'est pas parti souvent la nuit en vacances A toujours été satisfaite Transfert : ça fait du bien et des vacances et il s'y est plu Tout lui plaît J'ai vu les objets fabriqués en atelier Ateliers qui plaisent à l'enfant
Qualité et diversité des repas proposés	17	1	2 NC : 1	Toujours très satisfaite Très bien Aimerait elle-même venir manger à l'ITEP C'est très bon il aime bcp Aime ce qui est préparé

Le retour du bilan d'entrée	15		6	Ne se souvient pas (x2) Un peu tard Bon dialogue Pas encore
Votre participation à l'élaboration du PPA	17	1	3	Les rdv ont commencé Très bien comme ça se passe Très bien accompagné, aide à la participation L'éducateur m'a expliqué plusieurs fois les PEC
Des liens avec les professionnels prenant en charge votre enfant	19	1		Très bien, bonne communication Pas de liens et ça me manque, vu l'éduc qu'une fois Très bien
Des liens avec les autres professionnels (direction, cuisinier, accueil, personnels d'entretien)	19	2		L'accueil oui Jamais eu de soucis Tout l'ensemble du personnel est saluant, accueillant et poli Bon accueil Toujours bien reçu Très sympa Jamais vu le cuisinier S'entend bien avec tout le monde Directrice très accueillante Très informée donc très contente A l'écoute A l'accueil : gentille dame
Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant l'accompagnement de votre enfant ?				
<p>Il faut que le planning soit mis à jour avant 07/2017. Ce jour : 1h de programme seulement le mercredi</p> <p>Lorsqu'un salarié est absent, il arrive que l'info ne soit pas transmise, l'enfant rentre alors sans avoir eu de PEC.</p> <p>Manque de communication entre les professionnels, plusieurs référents ne comprend pas, obligé d'appeler car ne sait pas</p> <p>J'aimerais avoir plus d'informations sur l'orientation par rapport à son handicap</p> <p>Super, rien à dire</p> <p>Très satisfaite de l'établissement</p>				

JEUNES :

ACCUEIL ET INFORMATION LORS DE LA 1 ^{ère} VISITE DE L'ETABLISSEMENT				
Es-tu satisfait de :	OUI	NON	NSP	Pourquoi
L'information reçue lors de ta première visite concernant l'établissement, ses missions, son fonctionnement	22	6	2	J'ai rien compris. Beaucoup de temps accordé pour l'accueil. Oui car ça paraissait bien. Bonnes explications. Non parce que c'était le premier jour. Bien expliqué. Ne me rappelle pas trop loin. Parce que j'aime l'ITEP. Il n'y a pas eu les explications. Bien l'ensemble.
Les explications concernant les documents qui t'ont été remis : contrat de séjour, projet de vie, projet personnalisé d'accompagnement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés de la personne accueillie	23	6	1	Oui pour le règlement de fonctionnement expliqué par l'éducateur. Je sais pas. L'éducateur référent a pris 3h pour les explications. Je me rappelle j'avais signé des papiers. C'était clair donc j'ai tout compris. J'ai pas compris. Je ne m'en souviens plus. Satisfait dans l'ensemble, bonne présentation.
La visite de l'établissement : rencontre des professionnels et visite des locaux	25	3	2	Mais pas tout (cantine). Bon accueil. Bon accueil personnalisé. Rien à redire. Satisfait.
As-tu des remarques ou des suggestions concernant l'accueil et l'information ?				
Trop de documents en une seule fois.				

LES LOCAUX ET LEUR AMENAGEMENT				
Es-tu satisfait de :	OUI	NON	NSP	Pourquoi
La propreté et la maintenance des locaux	28	1	1	Mais parfois les WC sont très sales. Moyen. Bien propre. Parce que tous les jours les locaux sont propres. C'est pas propre. Parfois en mauvais état. Propre.
La convivialité des locaux (agrément, décoration, etc.)	20	8	1	Il y a trop de blancs. Il faudrait des fauteuils dans le hall. Je sais pas. Meurs violets et avoir des légos. Un peu trop blanc. Les jeunes font des trous dans les murs. Sas à améliorer. Ça manque de décorations, surtout dans les couloirs. Non tout blanc. Pour moi il n'y a rien de spécial. Bien.
L'équipement de l'internat, si concerné	6	4		Lecteur DVD cassé. Ne connaît pas. Oui c'est bien il manque la Wifi. Problème de fonctionnement sur le téléviseur.
la qualité de la restauration et la diversité des repas proposés	28		2	Mais les entrées sont souvent les mêmes. Parce que les repas changent souvent. Je préfère quand le cuisinier est malade comme ça on mange au resto ! Très bon. Très bon point. Super bon. Bien équilibré, bons repas.
Les espaces extérieurs	28	2		Trouve ça beau. Plus de fleurs violettes. Terrain de foot pas adapté (arbres qui gênent). Parce qu'ils sont très bien entretenus. C'est grand mais pas assez de fleurs. Boucher les trous du terrain de foot. Bans pas assez propres. Satisfait.
Est-ce que les locaux sont adaptés aux activités proposées ?	26	2	2	Parfois il manque des pièces pour faire des activités. On a pas d'activités. Manque les filets pour l'atelier foot (cages extérieures).
As-tu des remarques ou des suggestions concernant les locaux et leur aménagement ?				
Non.				

L'ACCOMPAGNEMENT				
Es-tu satisfait de :	OUI	NON	NSP	Pourquoi
Ta participation à l'élaboration du PPA	22	3	5	Juste le retour une fois le PPA fait. Je sais pas. Oui car « c'est moi qui l'ai fait ». Bien expliqué. Pas encore fait. Très satisfait. Satisfait.
L'accompagnement thérapeutique	20	6	4	Pas d'avis. Trop de ratés. Je sais pas. Je n'apprécie pas. Je les vois pas souvent. Les soins ne sont pas adaptés à mes besoins.
L'accompagnement de ta scolarité	23	3	4	Ecole de plein air. Oui le soutien. La classe 3 est celle où j'ai le plus travaillé depuis mon arrivée. Sinon exclusion du collège. Pour mon comportement ça m'a aidé. Plus de scolarité à l'ITEP.
L'accompagnement de ton insertion préprofessionnel (si concerné)	12	1	17	Pas concerné. Oui beaucoup les stages. Bonne disponibilité de la conseillère. Beaucoup de stages et choix possible. Très bien
L'accompagnement éducatif	29		1	Oui car Julien est gros et je l'aime bien. Réfèrent agaçant car trop présent mais sympa car il est présent au bon moment. Oui, surtout le coup de pied aux fesses de l'éducatif référent. Oui, mais je n'aimais pas ce qui était proposé. A améliorer.
Les propositions de prises en charge (ateliers, médiations, transferts, etc.)	26		5	Des fois on m'oblige à faire des choses que j'ai pas envie. Je sais pas. Oui car adapté à mon évolution. J'en ai un peu trop. J'en ai plus trop.
Des liens avec les professionnels de ta prise en charge (TEP)	25	1	4	Disponibilités OK. A améliorer.
Des liens avec les autres professionnels (direction, cuisinier, accueil, personnels d'entretien)	26	1	3	
As-tu des remarques ou des suggestions concernant ton accompagnement ?				
Non. Ce sont de bons éducateurs. Pas de remarques.				

PARTENAIRES (15) :

1) Questionnaire renseigné par (nom de la personne et organisme) : * Facultatif

Hôpital : 1
Médico-social : 2
Social type MECS : 5
Pédag : 2 (dont l'enseignant référent)
Insertion pro : 5

2) Nature de la relation :

Décrivez brièvement la nature du partenariat. En quoi consiste-t-il ? Sa fréquence ? Depuis combien de temps ?

Contact dans le cadre des missions d'orientation professionnelle des jeunes.
Suivi commun de jeunes : participation régulière aux réunions bilans, relais/accueil si besoin – mât salles et équipement spécifiques : salle de musique de la MECS et salle de sport de la VBP.
Partenariat depuis plus de 30 ans : participation en proposant des soins aux ados qui sont accueillis + participation aux réflexions cadres.
Partenariat à co-construire car pluridisciplinarité intéressante.
Appui au recrutement depuis environ 5 ans
Partenariat à créer.
Partenariat à venir : mise en place de stage de découverte, d'évaluation voire d'admission.
Organisation et proposition de séjour 1 à 2 fois l'année

3) Existe-t-il une convention qui régit ce partenariat ?

- Si oui, en avez-vous connaissance ? Est-elle remise à jour régulièrement ?
- Si non, pensez-vous qu'elle serait utile ?

Soins : 3 non
Social type MECS : 5 non
Pédag : 2 NON
Insertion pro : 1 oui

Il est question d'en créer une pour le suivi des jeunes (L&J)
« tout ce qui permettrait de limiter les effets négatifs des cloisonnements institutionnels me paraît utile (CC)
Signature de la charte partenariat MLJ permettant recrutement, mise en place de stages, action parrainage, etc.
Ligue de l'enseignement : pas de convention (juste un contrat d'achat)

4) Jugez-vous ce partenariat satisfaisant ?

Pour l'existant : tout à fait, pour l'avenir : encore mieux
Très satisfaisant x2 (MECS)
Nous pouvons faire mieux (MECS)
CHU : satisfaisant, à continuer
ITEP : il se poursuit, il continue à se co-construire
Insertion pro : il est essentiel

> Annexe 4 : Bibliographies et références théoriques

Thérapeutique :

- La théorie de l'attachement développée par le Dr BOWLBY John
- Les travaux du Pr MISES Roger sur les troubles de personnalité de l'enfant
- La pratique hospitalière du Pr JEAMMET Philippe, psychiatre, auprès d'adolescents présentant des troubles des conduites
- Les travaux du psychanalyste Didier ANZIEU à propos des enveloppes psychiques (« Le Moi-Peau »)

Éducatif :

- BARREYRE, Jean-Yves : « Classer les exclus : enjeux d'une doctrine de politique sociale »
- DHUME Fabrice : « Du travail social au travail ensemble »
- DUPONT Hugo : « Ni fou, ni gogol orientation et vie en ITEP »
- DREANO Guy : « Guide de l'éducation spécialisée »
- GABERAN Philippe : « ITEP, repère et défi »
- LEMAY Michel : « J'ai mal à ma mère »
- RULLAC Stéphane : « DC2 conception et conduite du projet éducatif »
- ROUZEL Joseph : « Le travail d'éducateur spécialisé »
- ROUZEL Joseph : « Le transfert dans la relation éducative »
- ROUZEL Joseph : « Le quotidien en éducation spécialisée »
- VIAL Michel : « Le travail des limites dans la relation éducative »

Pédagogique :

- Les bases conceptuelles issues des études de Piaget, Montessori, Freinet.
- Les méthodes d'apprentissages Les Alpha.
- Les travaux de l'AIRe lors des Journées d'Etudes, notamment celles consacrées au dispositif ITEP.
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'A.N.E.S.M. consultables sur le site : www.anesm.sante.gouv.fr

